

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **112 (1976)**

Heft 14

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

14

1172

Montreux, le 9 avril 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro : XX^e Congrès de la SPV

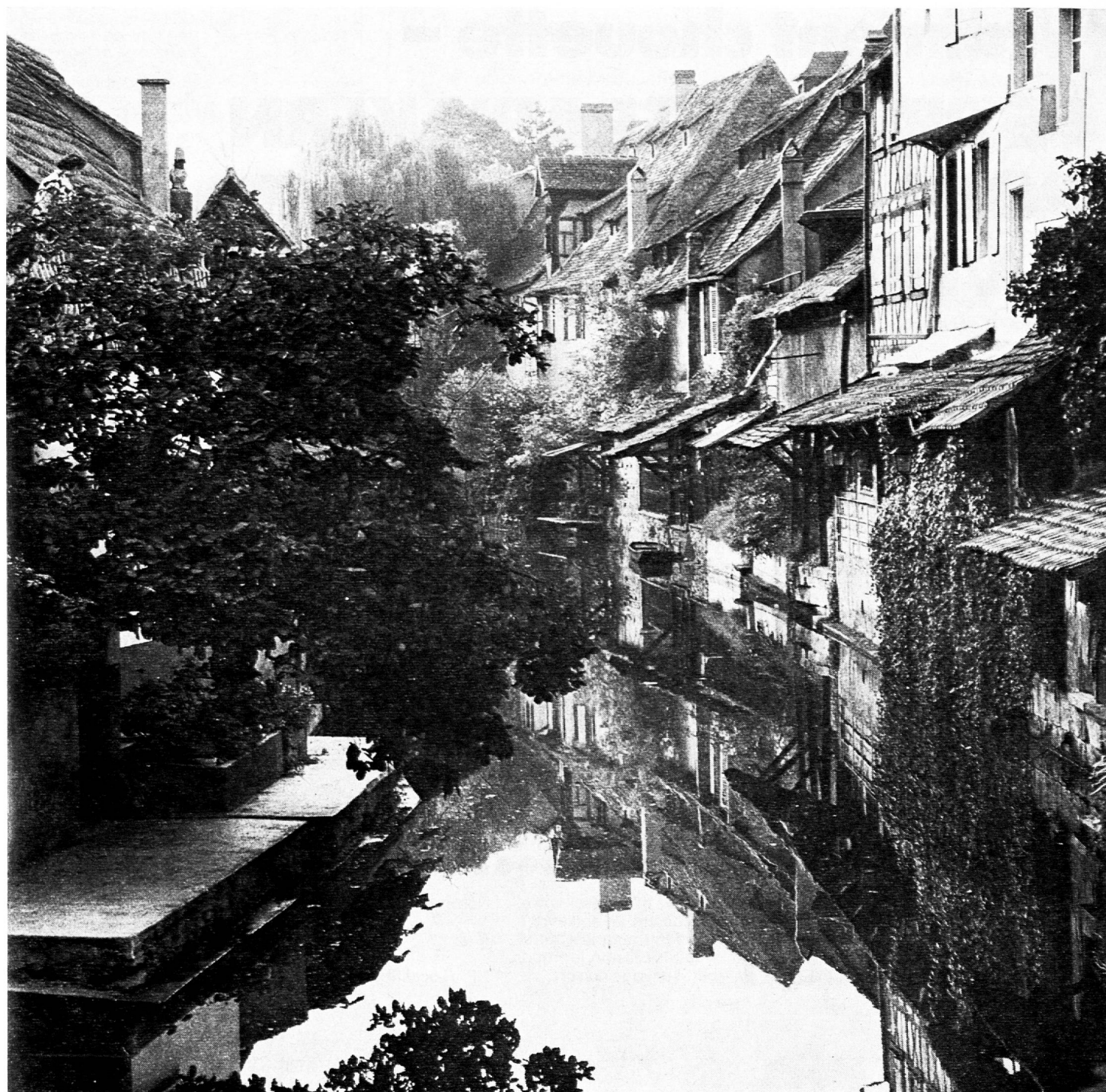


Photo Doris Vogt

Le Prontograph Kern, fabriqué en Suisse, est un instrument de précision, conçu pour le dessin professionnel et dont l'usage s'étend maintenant aux écoles. En effet, apprécié dans le monde entier par les spécialistes, il va désormais conquérir la faveur des écoliers.

● Avec le Prontograph, on réussit les plus beaux traits: propres, réguliers et sans bavures.

En outre, la pointe traçante, protégée par blindage, est pratiquement inusable.

● Nous recommandons nos coffrets de travail composés de **trois, quatre ou huit Prontographs, avec diverses largeurs de traits.**

● **Le service Kern**, tout comme pour les compas, est de haute qualité, fiable et rapide.

Notre documentation en couleurs fournit toutes les **informations complémentaires.**

Nous tirons au sort 20 boîtes de compas avec stylos à encre de Chine, et 100 Prontographs séparés, entre tous ceux qui rempliront et nous adresseront le coupon ci-joint (date limite d'envoi: 31.7.1976). Bonne chance!



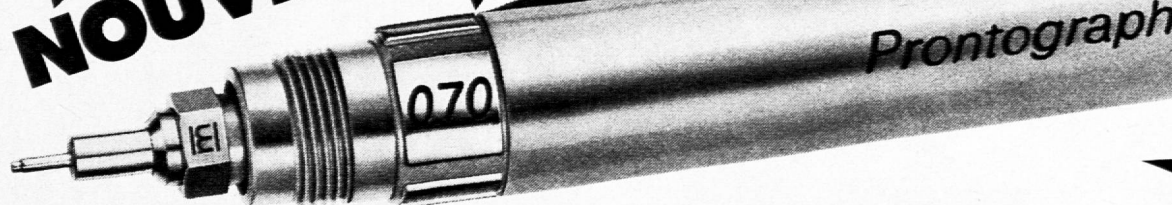
Vraiment chouette – LE PRONTOGRAPH KERN POUR DESSINER À L'ENCRE DE CHINE

**KERN & CIE S.A.
5001 AARAU**

Usine d'optique
et de mécanique de précision
Tél. 064/25 1111



★ ★ ★
NOUVEAU! ★



**COUPON
TIRAGE AU SORT**

Veuillez m'envoyer votre prospectus en couleurs sur le Prontograph Kern. A cette occasion, je prends part au tirage au sort.

Nom: _____ Prénom: _____

Rue: _____

NPA/Localité: _____

Sommaire

EDITORIAL

Quelques chiffres plutôt décevants 327

COMITÉ CENTRAL

Les hôtes de la SPR 328, 329
Morges, capitale mondiale des enseignants 320
Séminaire de Chexbres 330
Organisation SPR 331

VAUD

Assemblée des délégués 333
Cotisations 333
Renseignements à propos du congrès 333

XX^e Congrès SPV

Un anniversaire royal 348
AVEPS 349
Les plaisirs de l'inspecteur 349

GENÈVE

Quand les intentions grincent devant les propositions 350
Commission d'évaluation 351
N'importe quoi ! 351
Deux dates à réserver 351
Ernest Sottas 352
Assemblée générale 352
E. Videmment, bien sûr 353

NEUCHÂTEL

Comité central 353

JURA

La Société des enseignants du Jura bernois 355
Pléthore 355
Centre de perfectionnement 356
Le système 356
J'ai retenu de mes lectures 356
Le CC travaille pour vous 357
Nouveau canton et problèmes scolaires 357
Enseignants à la Constituante 357
D'une Didacta à l'autre 357
Education sexuelle 357

FRIBOURG

Un jalon vers l'école enfantine gratuite 358

VALAIS

Activité du Comité cantonal SPVal 358

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Quelques chiffres plutôt décevants !

J'ai sous les yeux la feuille récapitulative des résultats du sondage d'opinion effectué l'automne dernier par la commission « Orientation nouvelle ». J'en extraierai aujourd'hui les chiffres concernant le taux d'efficacité de la SPR jugé par ses membres, les autres notions devant faire l'objet sous peu d'une information plus complète.

Souvenez-vous, on demandait à chacun d'apprécier par un oui ou un non l'efficacité de la SPR sur les plans pédagogique et professionnel. Voici les réponses :

	OUI	NON
aspects pédagogiques	1251	1209
aspects professionnels	717	1712

Pour la première question, on constate donc que la SPR se partage en deux camps : ceux qui estiment que le travail est satisfaisant, ceux qui pensent au contraire que l'efficacité n'est pas notre souci premier. De deux choses l'une : ou nous devons réellement repenser notre travail ou l'information passe mal. Au double titre de membre de l'exécutif (avec voix consultative il est vrai) et de rédacteur du Bulletin, les deux termes de l'alternative ne sont guère plus rassurants l'un que l'autre... Et pourtant, je renverrai tous ceux qui se sont exprimés par la négative à deux textes récents : l'état de situation développé à l'assemblée des délégués par notre président et dont le compte rendu figure aux pages 281 et suivantes de l'« Educateur » n° 12/76 et l'organisation SPR que vous trouverez dans la rubrique « Comité central » du présent numéro. L'une comme l'autre, si vous prenez la peine de les lire (nous ne disposons malheureusement d'aucun autre média puissant pour vous informer) vous donneront peut-être une idée moins sévère du travail accompli quotidiennement. Ayez, par exemple, la curiosité de compter les organes, commissions, sous-commissions, groupes de travail, etc., dont il faut animer les séances, coordonner les travaux, cadrer l'action en fonction de l'optique de six cantons différents. En l'état actuel de nos structures, l'effort ne saurait être plus considérable (voir à ce propos l'éditorial du n° 12...). Si cette trop faible majorité de « satisfaits » entraînait une prise de conscience plus réaliste de la précarité de nos moyens, le sondage en question aurait déjà grandement contribué à notre progrès !

Je ne m'arrêterai que très peu sur le second résultat. L'action professionnelle, corporative voire syndicale de la SPR est trop récente pour qu'une majorité évidente de nos membres puissent se déclarer satisfaits. On n'a pris conscience que récemment qu'une foule de problèmes jusque-là exclusivement traités par les sections cantonales pouvaient être pris en charge, au moins partiellement, par notre association faitière (pléthore, chômage, formation, perfectionnement, statut, etc.).

Dans ce domaine, les problèmes à traiter sont plus délicats parce que plus spécifiquement cantonaux, ne bénéficiant pas de l'élan engendré par la coordination romande à l'échelle de nos préoccupations pédagogiques.

En conclusion, je terminerai par une formule un peu abrupte certes mais qui pourra peut-être faire rebondir le débat : on n'aura jamais que des résultats proportionnels aux moyens que l'on s'est donnés !

F. Bourquin.

HÔTES DE LA SPR

Enseignants yougoslaves en Suisse romande

Dans la semaine du 15 au 20 mars, trois enseignants yougoslaves, accompagnés d'un interprète et du président SPR, ont visité la Suisse romande. A Genève, à Neuchâtel, dans le Jura, dans le canton de Vaud, à Fribourg et dans le Valais, ils ont été chaque fois l'objet d'un accueil sympathique de la part des comités des sections cantonales. Ils ont visité des écoles et des usines, des églises et des fabriques. Ils ont posé des questions, ils ont répondu aux questions. Par leur gentillesse, par la facilité naturelle qui leur appartient, ils se sont adaptés très vite aux mœurs, aux coutumes, à la gastronomie de ce pays qu'ils ont aimé je crois.

Joze Marolt, de Belgrade, est le président du Comité fédéral du Syndicat des travailleurs des activités sociales. Ce syndicat compte 800 000 membres, dont 280 000 enseignants. (A comparer avec les 8000 enseignants membres de la SPR !) Joze Marolt est un ancien professeur de sociologie à l'Université de Belgrade.

M^{me} Zorka Katrandziska est institutrice à Skopje en Macédoine. Elle est membre du comité municipal du Syndicat des travailleurs des activités sociales.

Veljko Ikoivic, instituteur à Titograd, est membre du comité républicain du Monténégro du Syndicat des travailleurs des activités sociales.

Tous trois s'expriment dans la langue principale du pays, le serbo-croate. Joze Marolt parle l'allemand et Veljko Ikoivic le français.

Sollicité par un président SPR qui n'était pas certain d'avoir sous la main, pendant son périple, un autre plumitif, j'ai transmis pour les lecteurs de l'« Educateur » les réponses aux questions que nous avons posées à nos amis. Enquête bien incomplète, faite hâtivement entre la poire et le fromage par l'intermédiaire d'un jeune et brillant interprète.

En préambule, il faut dire que comme la Suisse, la Yougoslavie connaît des régimes scolaires différents dans ses six républiques et ses deux régions autonomes. On tend cependant vers une uniformisation, tout en respectant le caractère propre de chaque république.

Une école globale qui tend vers la perfection

Tout ce qui concerne l'éducation est réglé au niveau de la république ou de

la région avec un principe national : les enfants accomplissent 8 années d'école obligatoire. Dans deux républiques, l'école maternelle est obligatoire.

L'enfant entre à l'école à 7 ans. Pendant ses quatre premières années, l'enseignement est donné par un seul maître. De la 5^e à la 8^e année, l'enseignement se fera dans des classes hétérogènes, chaque maître dispensant l'enseignement d'une branche. La fin de la scolarité obligatoire est sanctionnée par un certificat sans examen, avec mention.

C'est seulement à ce moment qu'intervient la notion d'école secondaire, dont il existe plusieurs types :

- a) Pour les artisans qualifiés.
- b) Pour les professions techniques.
- Ces études durent trois ans, et prennent fin par un examen de diplôme.
- c) Gymnase ou lycée.
- d) Branches de l'économie.
- e) Musique.
- f) Administration.
- g) Enseignement.

Ces études durent 4 ans et donnent droit à l'obtention de la maturité qui donne elle-même accès à l'université.

En ce qui concerne l'enseignement, une

grande réforme est en cours. En raison de la formation insuffisante fournie par le système actuel, les études se feront dans un gymnase pédagogique et dureront 6 ans. Pour l'enseignement dans les 4 classes supérieures de l'école obligatoire, la formation sera complétée par un stage de 2 ans dans une académie pédagogique. Mais actuellement déjà, nombreux sont les maîtres porteurs d'une licence qui enseignent à ce degré avant de trouver place dans une école secondaire.

La réforme est encore à un autre niveau. On s'est aperçu de plus en plus que le choix d'une carrière pour l'enfant, qui se fait à 15 ans, était placé trop tôt, parce qu'il accentuait les différences sociales et favorisait les milieux bourgeois et intellectuels. Dès l'année prochaine, dans deux républiques, l'école première sera prolongée de deux années d'école secondaire commune et obligatoire.

Droits et devoirs des enseignants

- *Quel est le pensum des enseignants ?*
- Chaque enseignant doit dispenser de 18 à 22 leçons de 45 minutes chaque semaine. Ce pensum se complète par 8



De gauche à droite : Joze Marolt, président du Syndicat national yougoslave des travailleurs des activités sociales, l'interprète, M^{me} Zorka Katrandziska, institutrice, Jean-Jacques Maspéro, président SPR, Pierre Ielmi, président SPJ. (Manque : Veljko Ikoivic, instituteur.)

heures de préparation et 12 heures d'appui.

- *Quel est le salaire comparatif des enseignants ?*
- Le salaire d'un instituteur est de 10 % supérieur à celui d'un ouvrier qualifié. La comparaison est toutefois difficile car les ouvriers, qui travaillent selon le système de l'autogestion, sont payés en fonction de la productivité. Si l'on admet 100 points pour le salaire de l'instituteur des 4 premières années scolaires, le maître spécialiste des 4 dernières années en aura 120, celui des écoles secondaires 140, celui des universités de 170 à 250. Mais il existe des différences selon les régions.
- *Les enseignants ont-ils le choix des méthodes ?*
- Oui, pour autant qu'ils accomplissent le plan d'étude et que ces méthodes soient en accord avec les principes généraux.
- *Enseignez-vous les maths modernes ?*
- Oui, depuis 5 ans. Elles sont très discutées. Les cadres de l'industrie et les parents offrent une certaine résistance.
- *Quel est le régime des vacances ?*
- 2 mois en été et 2 semaines en hiver, soit 11 semaines par année pour les républiques qui connaissent le régime de 6 jours d'école par semaine. Pour les autres où existe le régime de 5 jours, le nombre de semaines de vacances est ramené à 9.

Au syndicat

- *Quelle est la proportion des enseignants inscrits au syndicat ?*
- Le 92 %.
- *Y a-t-il un inconvénient à n'en pas faire partie ?*
- Aucun.
- *Quelle est la procédure utilisée pour présenter des revendications ?*
- Chaque année, les enseignants se réunissent pendant une semaine en congrès. C'est là que peuvent être mises en marche les revendications. Si elles présentent un intérêt général, on cherchera à trouver un terrain d'entente, mais il n'y aura pas de vote. Si l'harmonisation s'est faite, la revendication sera formulée lors de l'assemblée du Syndicat des travailleurs des activités sociales.
- *Concernant les salaires, les ouvriers trouvent-ils que les enseignants sont trop payés par rapport à eux ?*
- Bonne question. Oui, cela existe.

- *Qui nomme les enseignants à un poste ?*
- Ce sont les enseignants d'une école qui décident de l'engagement de leurs collègues, en accord avec l'autorité scolaire.
- *Les communes disposent-elles d'une certaine autonomie, par exemple dans la construction de collèges ?*
- Non. Le pouvoir de décision appartient à l'autorité régionale.

L'école au service de la nation

- *Comment se situe l'école par rapport à l'économie ?*

- Il y a 30 ans, le 43 % de la population était illettré. Cette proportion atteignait 100 % dans une république. Pour l'ensemble du pays, on compte encore 5 % d'illettrés aujourd'hui. Le système de l'enseignement, et principalement de l'enseignement secondaire, doit tenir compte des besoins du secteur productif et des entreprises. L'école doit être au service de l'économie et former les cadres nécessaires aux besoins de la société. L'enseignement tout entier doit être donné en fonction des besoins de la nation.

A. Babey.

Quand la SPR reçoit en terre vaudoise...

... une délégation d'enseignants Yougoslaves, Jean-Jacques Maspero, son président, se doit de lui faire visiter chacun de nos cantons romands.

Mercredi 17 mars fut la journée vaudoise de cette « course d'école » et nous eûmes le plaisir d'y participer. Présentée par M. l'inspecteur André-Georges Leresche, la délégation visita tout d'abord le Château de La Sarraz, dont le conservateur, notre collègue M. Edouard Badan sut nous en faire l'historique, en un français simple et concis, pour notre plus grande joie et pour celle surtout du jeune traducteur yougoslave.

Des paroles de bienvenue furent prononcées par notre président, Alain Kunzi et nous trinquâmes à nos deux pays, devant un immense feu de bois fort bienvenu, grâce aux bons soins du syndic de Pompaples, administrateur du château, notre collègue, M. Henri Cornamusaz.

C'est au « Milieu du Monde » que ce dernier emmena ensuite nos hôtes où un repas bien vaudois les attendait. M. Cornamusaz parla avec chaleur de sa commune, M. Kunzi précisa l'importance des Vaudois au sein de la SPR (ce qui fit sourire M. Maspero) et nous eûmes le plaisir d'offrir à M. Joze Marolt, chef de la délégation, un souvenir tangible de son passage en pays de Vaud. M. Marolt, homme charmant et plein d'humour, remercia et exprima sa satisfaction d'être au « Cen-

tre du Monde », le « Centre de tant de gentillesse ».

Puis ce fut le départ sur Lausanne, où le directeur de l'enseignement primaire, M. Edmond Basset, nous attendait, entouré de tout son « état-major ». Avec sa courtoisie coutumière, M. Basset nous reçut dans son bureau et fit à nos hôtes un exposé sur notre système scolaire vaudois. Il le fit même avec une telle maîtrise que nos collègues yougoslaves n'eurent plus besoin d'informations complémentaires.

M. Marolt nous informa ensuite de certains des problèmes scolaires de son pays, problèmes semblables aux nôtres, sur bien des points... L'après-midi se termina autour d'une fine goutte de Vaudois, instant agréable dont les adjoints de M. Basset surent bien profiter. (M. André Rochat surtout), pour bombarder de questions nos collègues yougoslaves, épuisant ainsi les dernières forces du traducteur !

M. Leresche mit fin à cette enrichissante discussion en rappelant que la Société pédagogique fribourgeoise attendait nos nouveaux amis à qui nous fîmes des adieux mélancoliques.

Puis notre secrétaire général Paul Nicod et votre rédactrice regagnèrent chacun leur bureau, en rêvant, peut-être, à « une future école européenne ». Qui sait ?

Hélène Gilliard.

On cherche pour les vacances d'été

échange

pour un garçon de 14 ans avec fille ou garçon dans une famille parlant un bon français.
Leçons dans la famille ou par l'instituteur.
S'adresser à : **Mme E. Maertens - Institutrice pens. - 3715 ADELBDEN (BE).**

Morges, capitale mondiale des enseignants...

Nous empruntons ce titre à notre confrère (et pourquoi pas !) du journal « La Suisse », pour rappeler à nos collègues romands que vendredi 19 mars, la Société pédagogique romande était l'invitée de la CMOPE, Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, dont le comité exécutif se réunissait à Morges pendant une semaine (cette localité ayant l'honneur d'abriter le secrétariat de cette organisation) pour examiner les problèmes et le rôle de l'enseignement dans les pays en voie de développement dans la conjoncture actuelle. La Confédération compte près de trois millions et demi de maîtres d'école des cinq continents. Elle a été fondée en 1952 par trois grandes fédérations internationales : l'Organisation mondiale de la profession enseignante, la Fédération internationale des associations d'instituteurs et la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire. Elle réunit environ 120 organisations nationales d'enseignants dans 80 pays, représentant un

total d'environ trois millions et demi de membres. Son président est M. Wilhelm Ebert (RFA) et son secrétariat général est à Morges.

Apolitique et non gouvernementale, la Confédération groupe les maîtres de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en vue de développer l'éducation, de défendre les droits et les intérêts du corps enseignant, d'améliorer les méthodes et les techniques pédagogiques et la formation du corps enseignant, de représenter la profession en ce qui concerne les aspects internationaux de la politique d'éducation. Porte-parole des enseignants auprès des institutions internationales, elle jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

La délégation vaudoise comprenait M^{lle} Monique Mischler, SVMS, M. et M^{me} André Rochat, trésorier SPR, M. et M^{me} Henri Cornamusaz, ancien CC-SPR, M. Paul Nicod, secrétaire général SPV et votre rédactrice.

Accueillis aimablement dans leurs bureaux, nous nous rendîmes ensuite dans un restaurant local où nous fûmes tous présentés aux enseignants-délégués du monde entier. Plusieurs discours furent prononcés, discours dont nous nous plûmes à relever en particulier, l'humour et la brièveté ! M. Jean-Jacques Maspero, président de la SPR prit à son tour la parole pour remercier nos hôtes. Le président de la CMOPE, M. W. Ebert, ayant prononcé le mot « divisé » pour qualifier l'enseignement vaudois, M. Maspero rectifia en utilisant le mot « différencié ». Il le fit d'ailleurs avec tellement d'humour, que nos voisins de table anglais en néo-zélandais qui avaient, il est vrai, fort apprécié nos vins vaudois, en rirent jusqu'à la fin de la soirée.

Le programme de nos hôtes étant particulièrement chargé, nous nous quittâmes de bonne heure, aussi ravis les uns que les autres de cette « récréation » internationale.

Hélène Gilliard.

RAPPEL – SÉMINAIRE DE CHEXBRES

Récession et relance de l'économie suisse

PROGRAMME

Vendredi 7 mai 1976

- 9 h. 30 — Ouverture du séminaire par M. Jean-Claude Delaude, chargé d'actions de la société Jeunesse et Economie en Suisse romande.
- Allocution de bienvenue de M. Jean-Jacques Maspero, président de la Société pédagogique romande (SPR).
- 9 h. 45 — Présentation d'un dossier de presse sur le thème du séminaire.
- 10 h. — Projection d'émissions de télévision cadrant avec le thème du séminaire :
 - « La fin de l'euphorie »
 - « La guerre secrète du pétrole »
- 11 h. 30 — Audition de quelques séquences radiodiffusées présentées par M. Daniel Favre, chef du Service des actualités nationales de la Radio suisse romande ou M. Albert Tille, journaliste.

Apéritif et repas en commun.

- 14 h. — Travaux de groupe : analyse de l'information.
- 15 h. 30 — Pause.

- 16 h. — « Récession et relance de l'économie suisse » par M. Jean-Louis Juvet, professeur à l'Université de Neuchâtel.

- 18 h. 30 — Vin d'honneur offert par la Municipalité de Chexbres.

Samedi 8 mai 1976

- dès — Rapport des groupes de travail et discussion générale.
- 9 h. 30
- 10 h. 30 — « Comment aborder en classe le thème « Récession et relance de l'économie suisse ? », par M. Maurice Rohrer, Dr en sciences économiques et professeur dans l'enseignement secondaire genevois.
- 12 h. — Fin du séminaire et repas facultatif.

INSCRIPTIONS

Directement auprès de Jeunesse et Economie, case postale 401, 1211 GENÈVE 26.

DEMANDE DE CONGÉ

La SPR assurera les demandes de congé de ses membres inscrits auprès de Jeunesse et Economie.

Organisation SPR

Liste des délégués dans les différentes commissions

Education permanente

SPF : 2 délégués. M^{lle} B. Steinauer, M^{me} M. Morel.

SPG : 3 délégués. M^{me} A. Notz, MM. R. Grob et D. Perrenoud.

SPJ : 2 délégués. MM. A. Schwab et A. Hof.

SPN : 2 délégués MM. J.-P. Buri et G. Ruedin.

SPVal : 2 délégués. M^{me} D. Chédel et M. J.-P. Rausis.

SPV : 3 délégués. M^{lle} M. Schafroth, MM. J.-C. Mauroux et M. Blanc, président.

Délégués du CC/SPR : M^{lle} S. Ogay, MM. A. Rochat, F. Bourquin et J.-J. Maspéro.

Lors de la constitution de cette commission, elle était composée de 3 délégués par sections, certaines sections n'ont pas remplacé des délégués démissionnaires.

Orientation nouvelle

SPF : 1 délégué. M^{lle} M. Sapin, le deuxième délégué doit être nommé.

SPG : 2 délégués. M^{me} L. Urben, M. A. Denizot.

SPJ : 2 délégués. M^{me} J. Etique, M. A. Babey.

SPN : 3 délégués. MM. F. Houriet, P. André et G.-A. Monnier, président.

SPVal : 2 délégués. M^{me} S. Coudray et M. M. Carron.

SPV : 2 délégués. MM. G. Chamot et C. Weber.

Délégué du CC/SPR : M. Ch. Jaccard.

Gilde de documentation

SPF : 1 délégué. M. J.-P. Renevey.

SPG : 1 délégué. M. A. Pasquier.

SPJ : 1 délégué. M. M. Barraud.

SPN : 1 délégué. M. G. Cuenot.

SPVal : 1 délégué. M^{lle} C. Mabillard.

SPV : 1 délégué. M. P. Nicod.

Présidence : M. A. Maeder, SPV, administrateur, L. Morier-Genoud, SPV.

Trésorier A. Rochat, SPV.

« Educateur » et commission de presse

Rédacteurs responsables : M. J.-C. Badoux (N^{os} impairs « Educateur pédagogique »). M. F. Bourquin (N^{os} pairs, « Bulletin corporatif »).

Comité de rédaction (N^{os} impairs) : M^{lle} L. Badoux, MM. R. Blind et H. Porchat.

Rédacteurs des rubriques cantonales

SPF : M. A. Carrel. SPG : M^{me} L. Urben. SPJ : M. A. Babey. SPN : M. M. Tissot. SPVal : M. P.-M. Gabioud. SPV : M^{me} H. Gilliard.

Lecture pour la jeunesse

SPF : 1 délégué. M. J.-P. Oberson, Attalens.

SPG : 1 délégué. M^{me} N. Mertens.

SPJ : 1 délégué. M. A. Babey.

SPN : 1 délégué. M. H. Feutz, secrétaire caissier, administrateur.

SPVal : 1 délégué. M^{lle} C. Antille.

SPV : 1 délégué. M^{lle} S. Savoy.

Service de placements et d'échanges de la SPR

M. A. Pulfer, Corseaux.

CIRCE II

(Autorités 22 dél. CARESP 6 dél. SPR 6 dél.)

SPF : 1 délégué. M^{me} M. Lanthemann.

SPG : 1 délégué. M^{me} Y. Haldas.

SPJ : 1 délégué. M. P. Ielmi.

SPN : 1 délégué. M^{lle} M.-L. Lambelet.

SPVal : 1 délégué. M. M. Bagnoud.

SPV : 1 délégué. M. Paul Rochat.

IRDP

Conseil de direction

(6 dél. des DIP + le président, chef du DIP neuchâtelois, 3 dél. SPR, 3 dél. CARESP, 1 directeur école normale, 1 professeur de pédagogie, 1 dél. de la Conf. romande des établissements secondaires et 8 dél. avec voix consultatives.)

SPG : M. Marelli.

SPJ : M. H. Reber.

SPV : M^{lle} L. Badoux.

Commission romande d'enseignement

(2 dél. SPR, 2 dél. CARESP, 6 dél. DIP.)

SPVal : M. P. Fellay.

SPG : M^{lle} J. Charbonnier.

Commission d'examen mathématique

(3 dél. SPR, 3 dél. CARESP, 6 dél. DIP.)

SPF : M. Maurice Menoud.

SPG : M. Jacques Barbey.

SPJ : M. Gaston Guélat.

Commission d'examen du français

(4 dél. SPR, 2 dél. CARESP, 6 dél. DIP dont 4 dél. DIP prim et 2 dél. DIP sec.)

SPF : M^{lle} M.-J. Burgy.

SPN : M. P.-D. Gagnebin.

SPVal : M. F. Carrupt.

SPV : M. P. Rappaz.

Commission d'examen d'éducation musicale

(6 dél. SPR, 6 dél. DIP.)

SPF : M^{me} Ch. Nidegger.

SPG : M^{me} N. Belintende.

SPJ : M^{lle} M.-C. Ackermann.

SPN : M^{me} J. Tissot.

SPVal : M. B. Oberholzer.

SPV : M. C. Rochat, Rances.

Commission d'examen géographie

(3 dél. SPR, 3 dél. CARESP, 6 dél. DIP.)

SPN : M. Daniel Thommen. M. Thommen est aussi le délégué du DIP neuchâtelois.

SPVal : M^{lle} M. Pitteloud.

SPV : M. J.-L. Cornaz.

Commission d'examen d'environnement

(6 dél. SPR, 6 dél. DIP.)

SPF : M. J. Zahnd.

SPF : M^{lle} G. Winkler, M^{lle} Winkler est aussi déléguée du DIP.

SPG : M^{me} C.-L. Primatesta.

SPJ : M. J. Zahnd.

SPN : M. B. Berthoud.

SPVal : M. G. Comby.

SPV : M. J.-L. Cornaz.

Commission d'examen éducation préscolaire

(6 dél. SPR, 6 dél. DIP.)

SPF : M^{me} Françoise Rappaz.

SPG : M^{me} Edda Gasser.

SPJ : M^{me} Suzanne Grosjean est aussi déléguée du DIP.

SPN : M^{me} Josette Tissot.

SPVal : M^{me} A.-M. Gay-Balmaz est aussi déléguée du DIP.

SPV : M^{lle} Suzanne Ogay.

Commission « Jeunesse et Economie »

(CIPR, Congrès de Chexbres-SPR.)

SPG : MM. Jaecklé, Fischer et Haggmann.

SPN : M. Bourquin.

SPV : MM. Dutoit et Pasquier.

Commission SLV/SPR aide à l'Afrique

SPV : M^{lle} Schafroth, MM. Cornamusaz et Leresche.

Commission romande de radio et TV scolaire

(17 membres dont 2 dél. SPR.)

SPG : M. M. Marelli.
SPN : M. F. Bourquin.

Délégations spéciales

Journaux d'enfants et Croix-Rouge

M^{lle} S. Ogay (SPV).

Comité de la Fédération suisse des auberges de jeunesse

M. A. Pulfer (SPV).

Semaines pédagogiques internationales de Trogen et de Villars-les-Moines

SPV : M. F. Barbay, M^{lle} Ogay. SPG : M^{lle} Rial, un délégué encore à désigner.

Délégués de la CMOPE à l'IOIT

M^{lle} Rial. MM. Rochat et Maspéro (CC/SPR).

Délégué de la FIAI

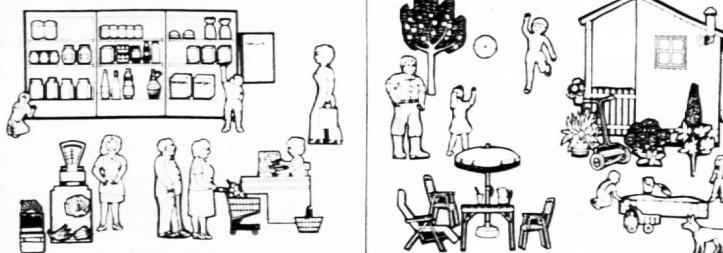
M. J.-J. Maspéro, membre du bureau exécutif de la FIAI.

Schubiger Offre mensuelle

valable jusqu'au 15 mai 1976

Images adhésives

estampées pour flannellographe. Représentation idéale et mobile pour l'enseignement de la langue maternelle et étrangère et de centres d'intérêts.



Extraits des séries «Magasins» et «Champs et jardins».

Les images adhésives (dont 70 à 100 sont adhésives de 2 côtés) sont groupées par centre d'intérêt. Chaque série est accompagnée de commentaires pédagogiques et de conseils utiles. Nous vous envoyons

3 séries à votre choix aux prix de **38.—** (au lieu de **44.40**)

Marquer d'une croix les 3 séries désirées

- | | |
|--|--|
| ☐ 411 54 Logement et mobilier | ☐ 411 58 Prairie et jardin |
| ☐ 411 55 La cuisine | ☐ 411 60 Chez le dentiste/A l'hôpital |
| ☐ 411 56 Magasin | ☐ 411 62 Un aéroport |
| ☐ 411 57 La gare | ☐ 411 63 Un chantier de construction |

Nom et prénom _____

Adresse _____

No. postal/Localité _____

Commande

Découper et envoyer à
Editions Schubiger SA,
Case postale 525, 8401 Winterthour



Schubiger

3.6

Assemblée ordinaire de printemps des délégués SPV

Mercredi 28 avril 1976, 14 h. 15, Hôtel
de la Navigation, Ouchy-Lausanne.

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Election du bureau*.
4. Nouveaux membres honoraires.
5. Election des délégués à la Société
pédagogique de la Suisse romande.
6. Communications et propositions du
Comité cantonal.
7. Election d'un vérificateur des comp-
tes et d'un suppléant.
8. Vérification des candidatures au
Comité cantonal.
9. Discussion et adoption des rapports
de diverses commissions et délégations.
10. Discussion du rapport d'activité du
CC.
11. Propositions et vœux des sections.
12. Propositions individuelles.

* Le bureau nouvellement élu entrera
en fonction le 1^{er} mai 1976.

Le Comité cantonal.

Délégués des sections

Sections	Effectif	Nombre de délégués
Aigle	156	3
Aubonne	50	1
Cossonay	83	2
Echallens	76	2
Grandson	33	1
Lausanne	909	18
La Vallée	43	1
Lavaux	87	2
Morges	263	5
Moudon	71	1
Nyon	160	3
Orbe	108	2
Oron	37	1
Payerne/Avenches	107	2
Pays-d'Enhaut	31	1
Rolle	48	1
Sainte-Croix	29	1
Vevey	293	6
Yverdon	167	3

Composition de l'assemblée

(du 1^{er} mars 1976 au 28 février 1977)

— Délégués des sections régionales :
56 membres (voix délibératives).

— Représentants des associations pro-
fessionnelles : 11 membres (voix délibé-
ratives).

— Membres du Comité cantonal et
secrétaire général : 8 membres (voix
consultatives).

— Membres du bureau du congrès :
5 membres (voix consultatives).

Soit au total 80 membres (67 voix déli-
bératives et 13 voix consultatives).

Lausanne, le 1^{er} mars 1976.

Secrétariat général SPV.

Cotisation 1976

Suivant décision du congrès 1975,
elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section :

Fr. 120.—

Les membres actifs des sections de
Sainte-Croix et Lavaux, qui encais-
sent elles-mêmes leurs cotisations loca-
les, ne paient cependant que :

Fr. 116.—

Membres associés

y compris cotisation de la section :

Fr. 25.—

Les membres associés des sections de
Sainte-Croix et Lavaux, qui perçoivent
elles-mêmes leurs cotisations locales,
ne paient toutefois que :

Fr. 21.—

Nous vous remercions de vous ac-
quitter sans tarder de votre contribu-
tion 1976 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté
dans un précédent numéro de l'« Edu-
cateur » vous y aidera ; il constituera
ensuite votre carte de membre : gar-
dez-le soigneusement.

**S'il s'est égaré, c'est volontiers que le
secrétariat général vous en enverra un
autre pour vous faciliter le paiement.**

ATTENTION

**Lors du congrès du 22 mai 1976,
en cas de votation ou d'élection au
bulletin secret, seule la carte de mem-
bre 1976 sera valable.**

Secrétariat général SPV.

Elections au Comité cantonal

Ainsi que les présidents des sections
en ont été informés et que l'« Educa-
teur » l'a plusieurs fois rappelé, plu-
sieurs places seront à repourvoir au
congrès de ce printemps. Les membres
du CC et le secrétaire général sont à
disposition pour donner aux person-
nes intéressées ou pressenties tous ren-
seignements utiles.

Pour le reste, rappelons les **statuts
SPV** :

Art. 47.

« Seules peuvent être prises en
considération par le congrès cantonal
les candidatures :

1. présentées par les assemblées de
section régionales et parvenues au se-
crétariat général quatre semaines au
moins avant l'assemblée ordinaire du
congrès cantonal ;

2. vérifiées par l'assemblée des dé-
légués. »

Le congrès se déroulant le 22 mai
1976, **c'est donc le samedi 24 avril
qu'échoit le délai pour la réception
des candidatures.** L'assemblée des dé-
légués appelée à les valider se tien-
dra le 28 avril. Souhaitons qu'elle ait
suffisamment de propositions à exa-
miner.

Adresse du secrétariat général SPV :
Allinges 2, 1006 Lausanne.

Propositions individuelles et des sections au congrès

Le Comité cantonal rappelle à tous
les membres de la SPV la teneur de
l'article 35, chiffres 1, 2 et 3 des sta-
tuts de la Société pédagogique vau-
doise :

Art. 35.

1. Les propositions doivent parve-
nir au secrétariat général quatre se-
maines au moins avant l'assemblée
ordinaire de printemps. Elles sont pu-
bliées au moins huit jours avant celle-
ci dans le Bulletin corporatif.

2. Les propositions peuvent émaner
d'un ou de plusieurs membres de la
société, d'une assemblée de section
régionale, d'une assemblée d'associa-
tion professionnelle, du CC ou de l'as-
semblée des délégués.

3. Seules sont prises en considéra-
tion les propositions déposées dans le
délai prescrit à l'art. 35, chiffre 1.

Adresse du secrétariat général SPV :
Allinges 2, 1006 Lausanne.

XX^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 22 mai 1976, 8 heures 30, cinéma Métropole, Lausanne

Ordre du jour

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA SPV

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Election de 3 membres du Conseil d'administration.
6. Propositions individuelles et des sections.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisations.
5. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.
6. Discussion et adoption du rapport d'activité du Comité cantonal.
7. Election de 3 membres au Comité cantonal.
8. Propositions individuelles et des sections.
9. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
10. Divers.

En cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1976 sera valable.

Le Comité cantonal.

Droit de parole au congrès

Le congrès de mai 1976 a réglementé le droit de parole. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler les dispositions votées :

- 20 minutes par objet et par personne ;
- 10 minutes au plus par intervention.

H. G.

Congé pour le congrès

Extrait de la lettre du 2 mars 1976 de M. Ed. Basset, chef de service et directeur de l'enseignement primaire.

« C'est bien volontiers que nous préavisons favorablement toute demande de congé pour assister au Congrès SPV du 22 mai 1976.

» Cependant, nous vous rappelons qu'il appartient aux autorités scolaires légales d'accepter ou non la requête des enseignants.

» En vous souhaitant d'ores et déjà plein succès pour cette journée... »

N'OUBLIEZ DONC PAS DE PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE CONGÉ A QUI DE DROIT ASSEZ TÔT.

H. G.

Rapport d'activité du Comité cantonal 1975-1976

Avant-propos

Après quatre ans passés au sein du Comité cantonal, dont deux en qualité de président, je ne peux qu'exprimer une certaine satisfaction quant aux relations existant entre les différentes instances traitant de problèmes scolaires et notre société. Plusieurs peuvent et doivent s'améliorer encore, d'autres sont à créer ; notre souhait reste néanmoins qu'elles ne se relâchent pas par indifférence, oubli de l'intérêt prioritaire de l'enfant ou souci de contester primant celui de travailler efficacement.

Comité cantonal

1.1.0 Pas de nouveaux membres élus au congrès du printemps 1975 ; deux départs en cours d'année sont par contre à signaler : ceux de Josée Probst-Kammerman et de Jeanlouis Mathys.

1.2.0 La formation du CC (sept membres) a donc été incomplète à partir des vacances d'automne 1975.

1.3.0 Depuis le dernier congrès, le Comité cantonal a tenu de nombreuses séances.

Groupe pédagogique : 5 réunions.

Groupe corporatif : 7 réunions.

Comité plénier : 13 réunions.

Président et secrétaire assistent à toutes, comme il se doit.

1.4.0 Si tant est que ce soit encore possible, le CC a vu, durant la dernière période, une recrudescence des représentations, commissions, assemblée, manifestations. La SPV est généralement invitée et continue, par une présence active, à affirmer l'autorité qui en fait l'interlocutrice indispensable.

VCEU : que le recrutement des membres du Comité cantonal se fasse plus aisément que par le passé.

Assemblée des délégués

2.1.0 Son bureau est toujours composé de Michel Gaudard (président), Raymond Bernhard et André Panchaud.

2.2.0 Réunie deux fois, elle s'est occupée entre autres des affaires courantes de la SPV : comptes, rapports de nos délégués au CREPS, élections, etc.

2.2.1 Le 3 décembre 1975, elle a en outre discuté les hypothèses de structures scolaires présentées par le CER et a approuvé, par un vote indicatif, les positions prises par le CC (cf : 17.3.5).

2.2.2 Le 28 avril 1976, elle débatta, comme de coutume, des rapports de diverses commissions et du présent texte.

VŒU : que la très bonne participation relevée le 3 décembre 1975 soit considérée comme une étape et non comme un sommet.

Congrès d'automne

3.1.0 Notre troisième congrès culturel s'est tenu le 27 septembre 1975 à Nyon. Chésereux nous a accueillis en fin d'après-midi et le soir.

3.2.0 Pour la première fois, il n'a pas été précédé d'une assemblée extraordinaire, ce qui pourtant ne saurait expliquer la faible participation.

3.2.1 Conférencier retenu, M. C.-F. Ducommun a parlé des « Métamorphoses de l'Autorité », sujet d'actualité traité par un homme hors du commun.

3.3.0 Le CC attend toujours des propositions pour le quatrième congrès culturel.

VŒU : qu'une meilleure participation atteste de la nécessité de notre manifestation d'automne et encourage une section à faire preuve de l'altruisme de celle de Nyon.

Sections

4.1.0 En général, et conformément à leurs statuts, elles se sont réunies à deux reprises.

4.1.1 La réunion d'automne prévoyait, à son ordre du jour, une information sur l'éducation permanente donnée par des représentants de la commission SPV nouvellement formée (cf : 23.2.0).

4.2.0 Trop souvent, une représentation du CC n'a pu être assurée que par des dispositions de dernière heure. Une meilleure coordination des comités de section avec les délégués du CC est souhaitée.

VŒU : qu'à l'information CC-sections corresponde toujours une information sections-CC.

Associations professionnelles

5.1.0 Des comités d'associations ont subi des modifications dans le courant

de l'année. Nous remercions les partants de leur dévouement et félicitons leurs successeurs de leur élection.

5.2.0 Avec certaines associations, des liens symboliques signalés dans notre dernier rapport tendent à redevenir réels. Nous nous en félicitons.

5.3.0 Des contacts suivis, principalement sur leurs problèmes spécifiques, ont eu lieu avec diverses associations ; ils témoignent d'un esprit de corps qui n'exclut pas la solidarité avec l'ensemble des membres de la société.

VŒU : qu'un esprit SPV préside à toute décision ou intervention d'une association.

Fédération vaudoise des enseignants

6.1.0 Il n'en a pas été question pendant cette année ; la création de deux commissions, bi et tripartite, semble cependant de bon augure (cf : 7.2.0).

VŒU : qu'une réalisation pratique suive rapidement l'actuelle création théorique de la FEVE.

Comité de coordination

7.1.0 Présidé par la SVMS en 1975 et par la SPV en 1976, le COCO s'est réuni à cinq reprises.

7.1.1 D'autres contacts entre associations intéressées ont permis l'ouverture d'un dialogue qui se poursuit.

7.2.0 Deux commissions ont été créées : l'une, bipartite, traite de la formation des maîtres ; l'autre, tripartite, s'intéresse au problème du statut des enseignants.

VŒU : qu'au COCO se substitue bientôt la FEVE.

Fédération des fonctionnaires, ouvriers et employés de l'Etat de Vaud

8.1.0 Toujours présidé par Ferdinand Perreaud, le CC de la Fédération s'est réuni à quatre reprises.

8.1.1 Il y a été question de représentation (caisse de pension et commission paritaire), d'une aide des fonctionnaires vaudois au lépreux, de problèmes communs à toutes les associations de fonctionnaires ainsi que, parfois, de revendications intéressant une catégorie seulement.

8.2.0 Les modifications salariales pour 1976 ont fait l'objet de deux entrevues avec le chef du Département des finances. Notre secrétaire général y participait et a pu exactement renseigner chacun dans l'« Educateur ».

VŒU : qu'avec nos partenaires de la

fédération se développe une solidarité toujours plus agissante.

Département de l'instruction publique

9.1.0 Le chef du Département de l'instruction publique nous a reçus à trois reprises officiellement.

9.1.1 Le 27 août, avec la SVMS, il nous informait d'une décision prise au sujet des zones pilotes : le versement aux maîtres primaires engagés d'allocations pour heures ou périodes supplémentaires. De plus, l'introduction d'une nouvelle échelle de notes dès la 7^e année (1 à 6) allait être étudiée.

9.1.2 Le 23 septembre, avec le CC complet, il était question de la liberté de domicile, de la formation continue et du statut des maîtres.

9.1.3 Le 2 décembre, à nouveau au complet, nous avons abordé le problème de l'année « Jaunin », par conséquent celui d'une éventuelle pléthore. La liberté de domicile, mise à l'ordre du jour, n'a pu être abordée, les communes vaudoises n'ayant pas fait parvenir le résultat de leurs consultations.

9.2.0 Le CC est toujours représenté dans trois commissions consultatives présidées par le chef du DIP.

9.2.1 La commission consultative de l'éducation physique (OEPJ) s'est réunie à deux reprises. Ont été abordés les problèmes du comblement du lac à Dorigny, de la création d'un centre sportif vaudois, des règlements concernant l'éducation physique et de l'octroi de divers subsides.

9.2.2 La commission consultative du CREPS ne s'est réunie qu'une seule fois, le 26 novembre, pour discuter des hypothèses du CER (cf : 17.3.0).

9.2.3 La commission consultative de l'enseignement, quant à elle, s'est retrouvée quatre fois. Divers objets ont été discutés, parmi lesquels les classes enfantines, le CESSEV, la pléthore, les hypothèses du CER, l'intégration des enfants étrangers et les compressions budgétaires.

9.3.0 Le chef de service a présidé trois réunions avec une délégation du CC, la maladie l'empêchant seule de suivre le rythme trimestriel prévu.

9.3.1 A chaque entrevue, la situation de l'emploi du corps enseignant primaire a été déterminée avec exactitude, le risque de pléthore réévalué.

9.3.2 D'autres problèmes ont été abordés ou ont trouvé une solution lors de ces entrevues. Citons les classes enfantines, l'introduction du programme d'écriture CIRCE I, le rapport inspecteurs-enseignants, l'allègement du statut horaire au degré moyen, la participation

aux travaux de la commission 4^e réformée, les effectifs, les examens...

VŒU : que la participation ne soit pas qu'une simple information, mais une réelle consultation ! Ne consisterait-elle qu'en une large discussion en commun avant toute décision ?

Enseignement spécialisé

10.1.0 Les relations avec le service de l'enseignement spécialisé, de même que la collaboration avec l'AVMES sont excellentes.

10.2.0 L'intégration des membres de l'AVMES se poursuit à notre satisfaction et à celle de ces nouveaux adhérents.

10.3.0 L'élaboration d'un contrat de travail avec l'AVOP nous a permis de défendre nos collègues « privés » soucieux d'éviter un statut par trop différent de celui de l'Etat. Certaines difficultés ne sont cependant pas encore surmontées : les tractations continuent.

10.4.0 La définition des enfants englobés par le service a eu du mal à naître mais semble acquise. L'élaboration des textes légaux actuellement soumis à une commission où la SPV est représentée permettra certainement de régler les questions encore peu claires.

10.5.0 Une formation régulière destinée principalement aux éducateurs diplômés, devant leur permettre d'enseigner dans toutes les classes de l'enseignement spécialisé, a été refusée, cas d'espèces très particuliers réservés.

VŒU : que les tractations avec l'AVOP aboutissent rapidement.

Résolutions

11.1.0 Treizième mois : en cette période de récession, la fédération juge inutile d'intervenir aussi fermement que ces années dernières. Nous le comprenons.

11.2.0 Liberté de domicile : à deux reprises, il en fut question avec le chef du DIP. La consultation auprès de l'Union des communes vaudoises ne paraît pas avoir abouti à un résultat intéressant. La liberté dans le cadre des groupements semble refléter l'opinion d'une majorité. Nous ne pourrions que difficilement l'accepter si elle est assortie de la réciprocité pour les enseignants ; elle restreindrait encore la petite liberté que nous possédons actuellement : celle de postuler un endroit précis. Affaire à suivre.

11.3.0 Travail à temps partiel : en discussion actuellement.

11.4.0 Statut des maîtres : refus du Conseil d'Etat d'entrer en matière. Le problème sera repris sur le plan général des enseignants en liant les aspects horaire et classification. La SPV sera associée à ces travaux.

11.5.0 Semaine de cinq jours : nous attendons toujours la consultation promise par le chef du DIP. Nous rappelons que la commission extraparlamentaire était favorable à cet horaire.

11.6.0 Réforme : nos résolutions, dites de Pully, sont fréquemment rappelées en tout ou partie lors de diverses consultations et chaque fois que la chose s'avère utile.

11.6.1. **STRUCTURE** : ne désirant pas défendre une position autre que celle de Pully, le CC ne peut qu'encourager la création d'un cycle d'observation en 5^e et 6^e année (cf : 17.3.0).

11.6.2 Classes enfantines : la généralisation de classes enfantines sur deux ans est acceptée par nos Autorités. Le nouveau texte de loi sera prochainement présenté au Grand Conseil.

11.6.3 Formation des maîtres : les modifications indispensables se font toujours attendre. La crainte de bousculer certaines traditions risque de compromettre l'ensemble de la réforme et pose des problèmes toujours plus difficiles au moment de décider du recrutement dans les instituts de formation, de définir une politique de l'emploi cohérente.

11.6.4 Généralisation de la réforme : il semblerait qu'une généralisation dans la foulée et par année (système « mille-feuilles ») soit acceptée.

VŒU : comme il se doit : qu'une suite favorable soit donnée à chacune de nos résolutions.

Traitements

12.1.0 L'« Educateur » N° 38 de 1975 vous a apporté les informations souhaitées sur les traitements 1976. Voici pourtant quelques rappels :

12.1.1 Le traitement brut a été indexé à 169.7 points avec anticipation, ce qui a représenté une augmentation de 6 % dès le 1^{er} janvier 1976.

12.1.2 Les allocations pour enfants, apprentis et étudiants ont été augmentées de 10 francs par mois.

12.1.3 La prime annuelle versée fin 1976 s'élèvera à 1000 francs, en augmentation de 100 francs par rapport à 1975.

12.1.4 Les autres prestations n'ont subi aucune modification.

VŒU : que nos traitements sortent des positions, parmi les dernières, qu'ils occupent actuellement dans les moyennes suisses.

Retraites

13.1.0 Le 2^e pilier dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} janvier 1976 sera bientôt réalité. Le message du Conseil fédéral en traitant est en effet paru le 19 décembre 1975.

13.1.1 Cette nouvelle loi sera étudiée

simultanément par notre commission des retraites et par celle de la fédération.

13.1.2 Nous essayerons, une nouvelle fois, de faire admettre les améliorations qui n'ont pas été retenues lors des modifications partielles, tel le financement du supplément temporaire en argent plutôt qu'en temps.

13.2.0 Notre représentation à l'assemblée des délégués de la Caisse de pension a été modifiée pour la prochaine législature. Suzanne Ogay et Pierre Duruz ont droit à nos remerciements pour leur activité ; ils sont remplacés par Claudine Mathez et Jean-Pierre Monod, un suppléant étant désigné en la personne de Paul Nicod.

13.3.0 La délégation de la fédération au conseil d'administration de la Caisse de pension a aussi été remaniée : notre collègue André Rochat quitte ses fonctions ; Ferdinand Perreaud, président de la fédération, lui succède.

VŒU : que tous les actuels « cotisants » soient aussi un jour des bénéficiaires de pensions.

CREPS

14.1.0 La commission consultative s'est réunie une nouvelle fois en 1975, le 26 novembre. Elle a traité des hypothèses du CER (cf : 17.3.0).

14.2.0 Le CER, organe directeur du CREPS, a reçu le CC pour un échange de vue sur les hypothèses précitées. Notre réponse a été absolument conforme à l'esprit et aux décisions du Congrès de Pully.

14.3.0 Il nous semble qu'une information régulière a été donnée à la commission consultative de l'enseignement d'avantage, contrairement à ce qu'on pourrait penser, qu'au collège d'experts.

14.3.1 Après avoir quelque peu sommeillé en 1975, le collège d'experts a, depuis le début de 1976, repris son rythme de croisière. Les points traités ont été ceux de la zone de Vevey, une nouvelle formulation des objectifs et les problèmes du gymnase.

14.3.2 Il est à relever que le collège d'experts a été, tout comme d'autres organismes ou groupuscules, consultés sur les projets du CER quant au 5^e et 6^e années et que, par conséquent, il n'a pas participé à l'élaboration de ces documents.

14.4.0 Aucun nouveau rapport n'est venu couronner officiellement les travaux de l'une des diverses commissions du CREPS.

VŒU : que le CREPS, ses commissions comprises, redevienne efficace et que des décisions soient prises qui lui permettent de prendre un nouveau départ.

Zone pilote de Rolle

15.1.0 Malgré diverses démarches, la SPV n'est pas encore représentée au sein du Conseil de direction de cette zone.

15.1.1 Le CC recherche et continuera à rechercher une représentation réelle de la SPV à ce Conseil de direction.

15.2.0 Dès la 7^e année, l'utilisation de notes selon une nouvelle échelle de 1 à 6 a été décidée.

VŒU : qu'une participation réelle et active soit offerte aux enseignants primaires vaudois par le canal de leur association.

Zone pilote de Vevey

16.1.0 Le 15 décembre 1975, par décision du chef du département, un Collège directorial composé des directeurs de la zone et présidé par M. C. Bourgeois a été chargé de la direction pédagogique et administrative.

16.2.0 Le Conseil de direction conserve sa raison d'être comme organe de référence et de réflexion prospective précise le département. Est-ce bien le rôle promis aux associations professionnelles et aux autorités communales et espéré par elles lorsqu'une participation aux travaux de cet organisme leur avait été proposée ?

16.3.0 Les principaux points traités ont été le cahier des charges des maîtres, les structures de Vevey pour les trois dernières années de la scolarité, la suppression des notes dans les premières années des zones pilotes et leur réintroduction dans les dernières.

16.4.0 La responsabilité du passage de 6^e en 7^e est assumée par le Conseil des maîtres : les élèves sont répartis en trois divisions : gymnasiale, moyenne et pratique.

VŒU : qu'en dépit des diverses pressions qui s'exercent sur eux, nos collègues de la zone restent objectifs et enthousiastes.

Réforme de l'école vaudoise

17.1.0 Si 1975 a été une année particulièrement riche à ce sujet, il semble que 1976 ne sera pas en reste.

17.2.0 Rappelons qu'au Congrès 1975 ce point fut refusé. Certains maximalistes reprochaient son manque de dynamisme au CC qui ne voulait pas s'immiscer dans une polémique et prendre parti pour un cycle d'orientation en 4^e et 5^e années.

17.2.1 Aujourd'hui, le CC remarque que cette position est celle de factions conservatrices et que sa politique lui permet d'être tout particulièrement à l'aise pour lutter en faveur d'une observation-orientation en 5^e et 6^e années.

17.3.0 Ainsi, mi-novembre, le CER a soumis à différents organismes trois hypothèses de travail.

17.3.1 La première présente un cycle d'observation en 5^e et 6^e, en classes hétérogènes pour tous les élèves.

17.3.2 La deuxième présente un cycle d'observation en 5^e et 6^e, en classes hétérogènes seulement en 5^e, en divisions dès la 6^e pour tous les élèves.

17.3.3 La troisième présente un cycle d'observation en 5^e, en classes hétérogènes, puis, dès la 6^e, une division pré-gymnasiale et une division hétérogène d'une année pour le quelque 75 % des élèves restant.

17.3.4 Les divers organismes consultés se sont prononcés à une large majorité pour la première hypothèse, avec introduction à la suite de la 4^e rénovée soit en 1978.

17.3.5 Cette option correspond aux résolutions votées par la SPV lors de son congrès extraordinaire en 1975.

17.3.6 Devant l'inertie des autorités scolaires, le CC a transmis à la presse un communiqué mettant en garde contre tout retard dans l'application des décisions du Grand Conseil et rappelant les positions de notre société.

17.3.7 Ce communiqué est paru dans divers journaux et quotidiens le 19 février de cette année.

17.4.0 Le CC continuera à rappeler les résolutions de la SPV, à lutter pour les faire aboutir et à exiger une généralisation des nouvelles structures.

17.5.0 Le CC est particulièrement attentif au rôle qui sera dévolu aux généralistes par rapport à certains spécialistes. Il ne saurait accepter que les enseignants primaires deviennent les « manœuvres » de l'école future.

17.5.1 En particulier, que l'allemand ne leur soit pas confié dans les classes primaires puis, dans la même mesure qu'à leurs collègues secondaires, tout au long du cycle d'observation.

VŒU : que les palabres fassent enfin place à des réalisations.

Crêt-Bérard

18.1.0 Le XVII^e Séminaire d'automne de la SPV proposait un choix de cinq cours. Trois purent être organisés.

18.1.1 Bien que le nombre des cours ait été faible, l'esprit qui anima ces journées fut exceptionnel et le succès, ainsi que la presse s'en est fait l'écho, complet.

18.2.0 Cinq cours vous seront à nouveau proposés au XVIII^e Séminaire d'automne.

VŒU : qu'une participation suffisante permette l'organisation de ces cinq cours.

Formation des maîtres

19.1.0 Le cours dit des « vocations tardives » se poursuit normalement : les élèves effectuent leur année de formation à plein temps.

19.2.0 Le groupe 311 du CREPS ayant déposé un rapport novateur, le groupe 310, mandaté pour s'occuper de la formation de tous les enseignants, se penche sur son travail, le remet en question.

19.2.1 Quels que puissent être les services, à vrai dire inestimables, rendus jadis par les écoles normales, ce mode de formation est dépassé. Reconnaissance, traditionnalisme, politique de l'emploi ne saurait justifier son maintien même amendé.

19.2.2 La nécessité d'une formation générale du niveau maturité est reconnue unanimement.

19.2.3 L'application, par contre, soulève des réticences quant à l'impossibilité où pourraient se trouver des élèves de « prim-sup » d'accéder à l'apprentissage professionnel.

19.2.4 La SPV tient à ce que cette possibilité soit garantie tant que les classes supérieures existeront dans leur forme actuelle. Pratiquement, cela sous-entend dans l'immédiat des passerelles vers les études gymnasiales existantes, dans le futur, une école moyenne unique permettant à ses meilleurs éléments le raccordement dans les sections gymnasiales.

19.2.5 La création d'un institut pédagogique commun à tous les enseignants se heurte à la notion encore vivace dans de nombreux milieux de hiérarchisation des études et des maîtres. L'incertitude quant aux nouvelles structures leur est un précieux appui.

VŒU : que le niveau de culture et de formation des enseignants primaires vaudois corresponde à ce qu'exige leur fonction.

Société pédagogique romande

20.1.0 Au cours de cette année, le CC-SPR s'est réuni à cinq reprises ; il a traité, entre autres, des affaires courantes de notre société faïtière.

20.1.1 Il a discuté de l'orientation nouvelle de la SPR et a demandé, par l'intermédiaire de la commission ad hoc, l'opinion des membres.

20.1.2 Il a suivi de près l'évolution de la pléthore dans les cantons romands, s'efforçant de coordonner les positions diverses de ses sections cantonales.

20.1.3 Il a établi des relations avec la commission des chefs de service de l'enseignement primaire.

20.1.4 Il a amendé, en collaboration

avec le SLV et le SSPES, les statuts de KOSLO et de FORMACO.

20.1.5 Il a fait accepter les règlements issus des nouveaux statuts de la SPR par l'assemblée des délégués de celle-ci.

20.2.0 Le 6 mars 1976, enfin, l'assemblée précitée s'est réunie à Bienne. Outre les affaires courantes, elle a désigné Fribourg comme lieu de notre prochain congrès quadriennal et choisi le thème de ses travaux: « Le statut de l'enseignant ».

VŒU: que la création d'un secrétariat permanent soit le premier signe d'une orientation nouvelle ou, chose plus importante, d'un dynamisme nouveau.

CIRCE

21.1.0 L'application des programmes CIRCE I se réalise conjointement entre la SPR et la CS/1 (réunion des chefs de service de l'enseignement primaire).

21.1.1 La modification d'un programme CIRCE I ne peut se faire que sur proposition d'une commission ad hoc décidée par les parties concernées (pouvoirs publics et SPR).

21.2.0 Après une année d'attente, de nouveaux programmes de CIRCE II sont soumis à l'examen des associations: histoire, science et français. Comme d'habitude notre commission pédagogique préavisera pour la SPV.

VŒU: que les recyclages nés de CIRCE ne deviennent pas une obsession pour le corps enseignant et les pouvoirs publics.

Pénurie-pléthore

22.1.0 Tout au long de l'année, le CC a suivi régulièrement l'évolution, tant sur les plans vaudois que romand.

22.1.1 La première conclusion qui s'impose est que la situation dans notre canton, à l'instar de celle d'autres cantons romands, n'a pas été pléthorique en 1975-1976.

22.1.2 Le CC ne s'est évidemment pas contenté de cette seule constatation; il s'est intéressé aux mesures prises et à prendre et a veillé à leur application.

22.1.3 Les remèdes sont principalement des effectifs décents, 25 élèves devraient constituer un effectif maximum, et le maintien du nombre global actuel des classes pour le moins.

22.2.0 Le CC est conscient qu'à elles seules ces dispositions ne sauraient suffire dans quelques années. Un droit à la formation ne peut qu'être le corollaire d'un droit à l'emploi lorsqu'il n'y a en fait qu'un unique employeur.

22.2.1 Le CC demande donc la mise en application immédiate de la nouvelle formation proposée par le groupe 311;

le 8 mars 1976 il a écrit dans ce sens au Conseil d'Etat.

22.3.0 Certains secteurs de l'enseignement, il est intéressant de le remarquer, ne sont pas encore touchés par une menace de pléthore mais restent sous le régime « pénurie »: maîtresses enfantines et maîtres de gymnastique entre autres.

VŒU: que la pléthore soit évitée, nos autorités ayant appliqué le remède adéquat avant d'être contraintes de recourir à des palliatifs.

Divers problèmes

23.1.0 **Examens**: le Grand Conseil ne s'est prononcé que pour un allègement: quatre examens sur neuf subsistent en effet.

23.1.1 A savoir: en fin des 1^{re} et 8^e années et au terme de deux années à choisir par l'Autorité. Le contenu lui aussi est allégé.

23.1.2 Remarquons que la SPV, malgré certaines promesses, n'a pas été consultée. Simple oubli?

23.2.0 **Perfectionnement**: le CC a créé, dernièrement et sur proposition de la SPR, une commission vaudoise dite de formation continue (CFCV).

23.2.1 Après s'être structurée, son premier travail a été une information au niveau des sections et des associations.

23.2.2 Elle est principalement responsable des relations entre les enseignants et le CC: propositions de cours, d'animateurs, de lieux, etc.

23.2.3 Dans ses tractations avec le Centre de perfectionnement vaudois (CPV), le CC a jusqu'ici réagi négativement aux suggestions de cours promotionnels.

23.2.4 Le CC a demandé, lors d'une entrevue avec le chef du DIP, quel était l'avenir financier du perfectionnement: une assurance formelle lui fut alors donnée.

23.3.0 **Pédagogie institutionnelle**: le DIP accepte, en principe, que des expériences soient tentées mais il les soumet à diverses conditions.

23.3.1 Une demande formelle doit être faite aux autorités locales et canton-

nales, accompagnée de renseignements complets (objectifs, programme, aspect financier, évaluation, etc.).

23.3.2 Un accord doit être obtenu des collègues concernés.

23.3.3 La décision finale revient au DIP.

23.4.0 **Degré moyen**: le CC est intervenu pour demander qu'il n'y ait pas alourdissement du statut horaire et du travail des enseignants et des élèves de ce degré touché par CIRCE I et, prochainement, par CIRCE II.

23.4.1 Le problème n'a pas échappé au service primaire qui a chargé une commission interne d'y trouver une solution; la SPV sera consultée avant toute décision.

Conclusions

24.1.0 L'évolution indispensable de l'école vaudoise exige qu'un certain nombre de décisions soient prises par nos autorités. La SPV n'acceptera de collaborer sincèrement et activement à leur application que dans la mesure où elle aura réellement été associée au processus précédant la détermination et non seulement en droit, comme c'est encore trop souvent le cas, à une information sectorielle, parcimonieuse et lacunaire.

24.1.1 S'il ne devait pas en aller ainsi, il ne faudrait pas s'étonner que les praticiens que nous représentons se refusent à soutenir les projets de « technocrates », et de « politiciens » n'ayant eu que dédain pour l'homme de métier.

24.2.0 Le CC remercie tous les collègues pour l'aide qu'ils lui ont apportée et qu'ils lui apporteront encore par leur collaboration et leur participation. Elle lui est indispensable.

24.3.0 Le président remercie aussi de leur dévouement ses collègues du comité et un secrétaire général qui ni ne ménage sa peine ni ne compte ses heures pour la SPV.

Lausanne, le 22 mars 1976.

Comité cantonal de la SPV:

Alain Künzi, président.

Imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Rapports financiers

I. Caisse générale SPV

Exercice 1975

PERTES ET PROFITS (résumé)

	DOIT
Cotisations, abts à l'« Educateur », etc.	
Intérêts divers nets (./. droits de garde)	
Remboursement de l'impôt anticipé	
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du congrès et de l'école romande, délégués	131 328.20
Fédération	10 726.70
Impôts	150.65
Palmes	281.85
Contribution au Fonds de prévoyance	13 420.—
Cours de perfectionnement, formation continue, etc.	3 174.60
Congrès, assemblées des délégués	7 669.50
Commissions SPV et subventions	3 795.10
Administration générale	22 418.68
Traitements, allocations, prestations sociales	66 700.80
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	28 319.65
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, papier, enveloppes, etc.	16 517.40
Amortissements sur mobilier et machines	4 996.55
Bénéfice de l'exercice	12 380.47
	321 880.15

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1975

	ACTIF
Caisse	139.59
Chèques postaux	7 809.66
Livrets de dépôts	37 010.70
Titres	30 000.—
Mobilier et machines	10 000.—
Débiteurs	3 740.—
Créanciers	
Fortune	
Fonds de réserve pour balance	
	88 699.95

II. Fonds de prévoyance SPV

Exercice 1975

PERTES ET PROFITS (résumé)

	DOIT
Versement de la caisse générale	
Intérêts divers	
Remboursement de l'impôt anticipé 1974	
Fondation Boissier	
Produit de l'immeuble « Sur Lac », net	
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	8 717.—
Allocations au décès	3 700.—
Secours, allocations aux orphelins, etc.	2 621.90
Impôts	1 126.10
Administration	4 767.25
Assemblées et divers	1 097.90
Réserve pour réparations	5 000.—
Augmentation	12 853.80
	39 883.95

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1975

	ACTIF
Caisse	—.—
Chèques postaux	23 037.69
Cédules	5 405.—
Titres	94 500.—
Livrets de dépôts	27 605.15
Immeuble et installations	319 725.30
Hypothèques	
Fonds d'entretien immeuble	
Fortune pour balance	
	470 273.14

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS

I. Caisse générale SPV

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 3 mars 1976 à Lausanne.

Elle a procédé à la vérification minutieuse de toutes les pièces justificatives et, après de nombreux pointages, elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle tient à remercier très vivement le caissier pour l'excellente tenue des livres et l'important travail fourni.

Lors de cette vérification, elle a également contrôlé les comptes de la commission d'achats SPV et ceux de la commission Croix-Rouge Jeunesse (Fonds mimosa). Elle en certifie de même l'exactitude et la régularité.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité cantonal ;
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs soussignés.

Lausanne, le 3 mars 1976.

Les vérificateurs : *Henri Zinder, Arlette Hald, Roland Bisang.*

II. Fonds de prévoyance SPV

La commission de vérification des comptes du Fonds de prévoyance de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 3 mars 1976 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes et remercie très chaleureusement le caissier et son aide pour l'excellente tenue des livres et l'important travail accompli.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs.

Lausanne, le 3 mars 1976.

Les vérificateurs : *Henri Zinder, Arlette Hald, Roland Bisang.*

STATISTIQUES

En 1975, le secrétariat a enregistré :

Mutations	1 062
A savoir :	
Admissions	326
Démissions et décès	168
Changements d'état civil	78
Changements d'adresses	490
Au 1 ^{er} janvier 1976	
Membres actifs et associés ayant payé une cotisation en 1975	3 067
Membres d'honneur et honoraires	839

Secrétariat général.

Rapport du Conseil d'administration du Fonds de prévoyance SPV

1. Immeuble

1.1. *Travaux.* Deux faits à relever : l'importance que prennent les interventions dues à la vétusté de la tuyauterie (6 factures pour un total supérieur à Fr. 1500.— en un an) et le remplacement de la machine à laver le linge.

1.2. *Loyers.* Sans modification en 1975, ils restent modérés.

1.3. *Locataires.* Aucun changement.

1.4. *Rénovation.* Construit en 1928-1929, acheté en 1944 par le Fonds de prévoyance, l'immeuble sis 2 chemin des Allinges, sans avoir été négligé, n'a toutefois jamais fait l'objet de travaux d'entretien importants. Il est apparu au Conseil d'administration, approuvé par l'assemblée des délégués, qu'une rénovation s'imposait si l'on voulait conserver sa valeur à la maison. Des études sont en cours : peut-être permettront-elles l'ouverture d'un chantier en 1976 déjà.

2. Ressources

2.1. *Immeuble.* Grâce au relèvement des loyers intervenu au cours de 1974, le rendement net de l'immeuble est sensiblement le même en 1975 que l'année précédente.

2.2. *Versement de la Caisse générale.* La cotisation au Fonds de prévoyance n'ayant pas été modifiée, l'accroissement est dû à une augmentation sensible du nombre des membres actifs de la SPV en 1975.

2.3. *Intérêts.* L'augmentation appréciable enregistrée à cette rubrique (env. Fr. 900.— de plus qu'en 1974, quelque Fr. 1800.—, par rapport à 1973) s'explique par un accroissement de la fortune certes, mais aussi par la souscription de nouvelles obligations ou le renouvellement d'anciennes à des conditions particulièrement favorables. Bien entendu, le poste « remboursement de l'impôt anticipé » suit, avec un an de retard, une évolution identique.

3. Prestations

3.1. *Aide aux malades.* Tout membre de la SPV dont le traitement subit une réduction à la suite d'une maladie de longue durée a droit à une allocation du Fonds de prévoyance. Celle-ci est versée en principe spontanément par le secrétariat général. Toutefois, nous nous recommandons pour que les intéressés ou leurs collègues nous signalent les cas qui auraient échappés à notre vigilance ; nous pensons en particulier à ceux et celles qui ne relèvent pas du service primaire.

Le montant total des versements effectués permet de dire que, sans être ex-

ceptionnelle, 1975 a été favorable à la santé des membres SPV... et aux comptes du Fonds de prévoyance.

3.2. *Allocations aux décès.* Leur nombre, deux, est certainement au-dessous de la moyenne. On ne peut que s'en réjouir.

3.3. *Cédules.* Leur chiffre, 4 au 31 décembre 1975, est en progression d'une unité par rapport à l'exercice précédent en dépit du remboursement de l'une d'entre elles. Malgré une légère hausse, leur valeur totale reste très inférieure à ce qu'elle était il y a peu d'années.

4. Cotisations

4.1. *Considérations générales.* Les fluctuations des résultats financiers d'un fonds, tel celui de la SPV, qui ne compte qu'un nombre limité de membres sont considérables d'une année à l'autre. L'augmentation de la fortune durant 1975 est satisfaisante (Fr. 12 853.80) si on la compare au minimum (Fr. 28.40) et au maximum (Fr. 21 528.65) enregistrés au cours des cinq dernières années.

4.2. *Cotisations.* A son montant statutaire minimum de Fr. 5.— depuis de nombreuses années, la cotisation ne devrait pas changer, rien ne justifiant une hausse.

5. Conclusions

5.1. *Ressources et prestations.* Il est intéressant de remarquer que les dépenses, réserve pour réparations comprises, sont couvertes à plus de 97 % par des revenus propres, l'immeuble jouant évi-

demment un rôle capital. Quel autre fonds de ce genre peut-il se targuer de verser davantage (Fr. 15 038.90) en prestations qu'il n'encaisse sous forme de cotisations (Fr. 13 420.—) ?

5.2. *Prestations en 1976.* Il n'est pas prévu de modifier les prestations statutaires en cas de maladie ou de décès en 1976. Elles ont été aménagées il y a peu d'années et les travaux envisagés rendent plus sages d'y surseoir dans l'immédiat. Le Conseil d'administration accorde d'ailleurs volontiers un secours supplémentaire dans les cas dignes d'intérêt lorsque la demande lui en est présentée.

5.3. *Information.* Bien qu'elles ne puissent être accordées qu'avec discernement, que renseignements pris et dans des situations particulières, il apparaît que la possibilité d'emprunter sans intérêt au Fonds de prévoyance est peu utilisée parce que trop souvent ignorée. Lorsque vous constatez qu'un de vos collègues, sans qu'il y ait de sa faute, connaît des embarras financiers graves, dites-lui de s'informer auprès du Fonds de prévoyance.

5.4. *En résumé.* Comme dans nos derniers rapports, nous ne pouvons que répéter que, pour une cotisation modique, le Fonds de prévoyance offre à tous les membres actifs de la Société pédagogique vaudoise une couverture intéressante dont, année après année, plusieurs d'entre eux sont heureux de bénéficier.

Lausanne, le 23 février 1976.

Conseil d'administration
du Fonds de prévoyance.

Rapports des commissions et délégations de la SPV

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

L'activité de l'assemblée des délégués à la Caisse de pensions fut réduite, durant l'année écoulée, à deux séances, toutes deux consacrées essentiellement au rapport de gestion :

20 février : examen du rapport de gestion 1973.

19 décembre : examen du rapport de gestion 1974.

Par contre, le conseil d'administration lui, comme d'habitude, n'a pas chômé, puisqu'il tient en moyenne 40 à 45 séances par année.

L'exercice 1974 fait apparaître un ca-

pital de Fr. 514 500 000.—, en augmentation de Fr. 48 420 000.— sur l'exercice précédent.

Les fonds de la CPEV se répartissent dans les grandes lignes de la façon suivante :

	Fr.
Créances hypothécaires	140 500 000.—
Immeubles de propriété	172 000 000.—
Valeurs immobilières	129 000 000.—
Prêts aux corporations de droit public	81 000 000.—

Durant l'année 1974, on a assisté à une certaine restriction des crédits et la Caisse n'a pu satisfaire à toutes les demandes de prêts qui lui étaient adressées. Par contre,

en 1975, la situation s'est normalisée : il a été possible de satisfaire à la fois les demandes en délai d'attente et les demandes courantes.

Au chapitre des contributions, signalons que si les affiliés ont cotisé pour un montant de près de Fr. 25 000 000.—, la participation de l'Etat, si l'on tient compte des allocations de renchérissement, dépasse largement le cap de Fr. 50 000 000.—.

Les pensions diverses servies par la Caisse représentent un montant appréciable de Fr. 27 500 000.—.

Avec l'année 1975, c'est pour les organes de notre Caisse de pensions la fin d'une législature. En d'autres termes, cela signifie pour plusieurs délégués et membres du conseil d'administration, la fin d'un mandat. (Un mandat ne peut être renouvelé au-delà de trois législatures.)

L'auteur de ces lignes, au moment de passer sa charge, se permet les considérations et questions suivantes :

- La situation de notre Caisse de pensions est bonne, voire excellente.
- Le sérieux du travail du conseil d'administration et de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires assure une excellente gestion.
- On doit par contre afficher un optimisme quelque peu tempéré face à l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet de nos rentes de demain.
- Que nous réserve la lente mise sur pied de la législation relative au 2^e pilier ?
- A quelle sauce seront accommodées nos futures pensions ?
- Quel plafond atteindront les fameuses « déductions de coordinations » ?
- Le premier pilier ou AVS (dont on vient d'annoncer le premier déficit et dont on commence à déceler les failles) ne va-t-il pas jouer un tour penable à nos futurs rentiers ?

P. Duruz.

Assurance maladie et accidents

Collectivité SPV

Les comptes annuels de la SVRSM n'étant pas connus au moment où nous écrivons ces lignes, nous sommes obligés de nous borner à l'examen des trois pre-

miers trimestres 1975 dont les résultats sont en revanche établis au centime près.

ÉVALUATION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 1975, les effectifs étaient les suivants :

Hommes :	831	34,74 %
Femmes :	1470	61,46 %
Enfants :	91	3,8 %
	2392	

L'augmentation des membres de la collectivité en 1975 a été sensible : + 164. En dix ans, les effectifs se sont accrus de 62,6 %. Les nouveaux adhérents sont en très grande majorité les brevetés de

l'année. S'y ajoutent plusieurs éducateurs spécialisés qui sont depuis peu membres de la SPV à part entière. Enfin, quelques collègues ont émigré de leur section SVRSM où ils étaient membres individuels pour devenir membres collectifs.

LES ANNÉES SE SUIVENT ET NE SE RESSEMBLENT PAS !

Contrairement à l'exercice 1974 qui avait bouclé par un déficit de 81 000 fr., celui de 1975 sera bénéficiaire. Le résultat des trois premiers trimestres ne laisse aucun doute à cet égard (malgré le fait que les mois d'octobre, novembre et décembre soient des mois de forte morbidité).

Quelques chiffres :

Recettes	Recettes	Dépenses
Frais médico-pharmaceutiques C-D	Fr. 636 446.—	Fr. 877 296.—
Hospitalisation G-H	Fr. 242 032.—	Fr. 120 813.—
Frais de guérison N-O	Fr. 99 857.—	Fr. 47 211.—
Frais étendus E-F	Fr. 44 160.—	Fr. 39 345.—
Participations, franchises	Fr. 89 570.—	
	Fr. 1 112 065.—	Fr. 1 084 665.—

Le boni de Fr. 27 400.— s'augmentera encore de subsides fédéraux qui couvriront les frais généraux et feront apparaître un boni d'exercice intéressant.

Ainsi, le déficit de 1974 est « épongé » et il reste une marge pour absorber un éventuel déficit du 4^e trimestre.

Cette heureuse situation est due à deux facteurs :

a) si le compte des frais médico-pharmaceutiques est fortement déficitaire (— Fr. 240 850.—), les assurances complémentaires G-H et N-O sont nettement positives (+ Fr. 173 865.—).

b) L'augmentation des cotisations de base (rendue nécessaire par le déficit de 1974) a assaini la situation. Souhaitons que les tarifs hospitaliers et les prétentions du corps médical ne viennent pas bouleverser cet équilibre !

LES NOUVEAUTÉS

Quelques événements ont jalonné l'exercice 1975 et il n'est pas interdit de jeter un coup d'œil sur l'actualité.

Action G-H, N-O

Cette action concerne les prestations complémentaires en cas d'hospitalisation en privé. Beaucoup d'assurés étaient sur-

assurés pour la chambre commune et sous-assurés pour la chambre privée (clinique, par exemple). Notre encadré dans l'« Educateur » du 19.12.1975 renseigne à ce sujet. La direction de la SVRSM a pu déceler, grâce à l'ordinateur, ces assurances incohérentes et proposer les modifications adéquates : soit revenir à CG 50 (ou DH 50) qui suffit en chambre commune et couvre tous les frais, soit choisir CG 130 N 5000 par exemple qui correspond aux nécessités dans la plupart des hospitalisations en privé. De nombreux collègues ont profité de cette occasion pour modifier leur assurance en remplissant une demande de modification simplifiée.

Cette action lancée par la SVRSM permet de résoudre les difficultés en cas d'hospitalisation normale, dans un établissement normal. Restent des hôpitaux comme Morges et Payerne qui méritent qu'on s'arrête quelques instants.

Voici les prix exigés par ces deux hôpitaux pour la chambre, la pension et ce qu'ils appellent la surveillance médicale.

Habitants de la zone

en privé
en mi-privé

Habitants hors de zone

en privé
en mi-privé

Morges

150.— + 50.— = 200 fr.
140.— + 50.— = 190 fr.

155.— + 50.— = 205 fr.
145.— + 50.— = 195 fr.

Payerne

180.— + 54.— = 234 fr.
160.— + 48.— = 208 fr.

195.— + 58,50 = 253,50 fr.
175.— + 52,50 = 227,50 fr.

A ces montants forfaitaires s'ajoutent, bien entendu, tous les autres frais : honoraires médicaux, assistance, narcose, salle d'opération, analyses de laboratoire, radiodios, etc.

Ajoutons qu'à l'Hôpital de Payerne, le mi-privé n'est accordé que pour les cas gynécologiques et la maternité. En outre, les conditions dans cet hôpital ne sont valables que jusqu'à fin mars 1976. Il semble impossible, dès cette date, d'aggraver encore les charges mais, qui sait ?

Les coûts d'hospitalisation en privé dans ces hôpitaux sont tels que nous renonçons à proposer à nos collègues une couverture complète des frais. Il faudrait une cotisation qui oscille autour de 90 francs par mois. C'est dire qu'il ne faut pas se laisser hospitaliser en privé dans ces établissements sans savoir au préalable le coût de l'opération (au double sens du terme !).

COTISATIONS AUGMENTÉES POUR RISQUES AGGRAVÉS

Tous les collègues en âge d'AVS ont reçu une proposition de couverture plus étendue des prestations d'hospitalisation (la limite de 720 jours sur 900 étant abolie). Je n'ai pas caché mon désaccord avec cette décision qui pêchait à la fois par la procédure et sur le terrain des principes.

La direction de la SVRSM a pris, en revanche, nombre d'heureuses initiatives : création de nouvelles formes d'assurance (soins dentaires, risques économiques). Elle a institué un encouragement matériel pour l'assurance des nouveau-nés (octroi d'un livret d'épargne de 50 francs).

NOUVELLE FRANCHISE

Par suite d'une décision du Conseil fédéral, la franchise a été élevée à 30 fr. par cas pour les assurés de la classe I et à 50 fr. pour la catégorie II. Elle est de plus perçue tous les trois mois. Le bénéfice tiré de cette nouveauté discutable permettra de compenser la baisse (substantielle) des subsides fédéraux. Pour l'application de cette franchise, consulter le Bulletin SVRSM de décembre 1975.

QUELQUES RAPPELS UTILES

Comme nous le rappelons chaque année l'assuré doit demander une feuille-maladie dans les trois jours qui suivent la première consultation ou visite, *quel que soit le médecin consulté*. Si le médecin est *tiers-payant*, lui remettre simplement la feuille-maladie. S'il est *tiers-garant* ou, comme on dit abusivement « indépendant », joindre la feuille-maladie à la note d'honoraires et envoyer le tout au secrétaire de la collectivité. Les récépissés postaux ou attestations de paiement sont *inutiles*, la caisse payant les presta-

tions au vu des notes acquittées ou non.

Pour la chiropractie et la maternité, des feuilles spéciales doivent être demandées.

En cas de traitement ambulatoire ou de séjour dans un hôpital, une feuille-maladie est également nécessaire. Ne pas demander de feuille pour le dentiste, le laboratoire ou le physiothérapeute.

Merci à tous les assurés qui demandent leurs feuilles-maladies *par écrit*. Des cartes de commande sont maintenant jointes à tous les envois de feuilles-maladie. Elles facilitent la tâche des assurés. Prière d'accompagner la demande de feuille du N° de la police.

CONCLUSION

D'une façon générale, les assurés suivent les prescriptions avec une louable application. Restent ceux qui ne lisent ni l'« Educateur » ni les bulletins d'information de la SPV. Ce sont eux qui provoquent parfois des échanges épistolaires acidulés. Ils sont rares, très rares heureusement. Dans la très grande majorité des cas, votre secrétaire reçoit des encouragements auxquels il est sensible. Nous avons la chance de faire partie d'une grande société (la plus grande de Suisse romande) dont les dirigeants font preuve de dynamisme et d'esprit novateur. Nous nous devons de leur rendre cet hommage.

Croyez, chers collègues, à nos sentiments dévoués.

Fernand Petit.

Ecole Pestalozzi, Echichens

A relire les rapports de ces dernières années, il nous semble que quelques enseignements fondamentaux sur l'institution filleule de la Société pédagogique vaudoise en sont absents ou y sont insuffisamment abordés. Efforçons-nous de combler cette lacune avant de parler des projets de construction.

ORGANISATION

L'Institut Pestalozzi est la maison d'une association d'utilité publique à la tête de laquelle se trouve un comité présidé par M. A. Pidoux. Il comprend un internat et une école réservée aux enfants de celui-là. Le directeur, M. J.-J. Karlen, a la responsabilité de l'ensemble ainsi que, directement, celle du secteur scolaire. Dans l'internat, par contre, il est secondé par M. J.-P. Mora, tout spécialement chargé des questions éducatives.

PENSIONNAIRES

D'un QI oscillant entre 65 et 90, au bénéfice de l'AI fédérale pour les trois quarts, les jeunes pensionnaires présentent des troubles de la personnalité, du caractère ou du comportement. Rares

sont les débiles du fait d'une atteinte organique. Les anomalies du rendement intellectuel et scolaire sont en relation avec une carence éducative, une stimulation insuffisante dans la première enfance, des difficultés instrumentales, de multiples problèmes affectifs (abandon, insatisfaction de besoins primordiaux, échecs répétés). Tous ces facteurs soit ont bloqué le développement de la personnalité, soit ont engendré une régression, soit sont à l'origine d'autres troubles tels qu'agressivité, refus de tout effort, acceptation d'aucune contrainte. Tous ces enfants sont des « rejetés », refusés par leurs parents, par des familles d'accueil, refusés par l'école primaire, par la classe de développement, refusés par d'autres institutions aussi parfois. Après trois ou quatre placements et autant d'échecs, plus de douze dans des cas exceptionnels, le Service de la protection de la jeunesse, agissant à la demande de l'Office médico-pédagogique, d'autorités scolaires ou du Tribunal des mineurs, les a mis à l'Ecole Pestalozzi.

SECTEUR ÉDUCATIF (INTERNAT)

L'institution désire jouer un rôle thérapeutique toujours plus actif. Elle ne veut plus seulement garder l'enfant le plus longtemps possible, sept ou huit ans parfois, dans un climat favorable et y faciliter son épanouissement ; elle entend le soigner de façon à pouvoir le réintégrer dans son milieu après quelques mois... quelques années dans les cas particulièrement difficiles. Atteindre cet objectif exige :

— des conditions les plus normales possibles. Des éducatrices sont maintenant aussi engagées ;

— un contact permanent avec les parents afin de conserver ou recréer la relation avec leur enfant, les intéresser à son évolution, les préparer à son retour ;

— une ouverture très large vers l'extérieur. D'ores et déjà, des pensionnaires sont membres de sociétés sportives ; certains font des stages dans des entreprises ou participent aux vendanges ; d'autres terminent leur scolarité dans une classe publique ou confirment avec les catéchumènes de la paroisse. Adultes et enfants d'Echichens et de la région morgienne sont invités à des soirées récréatives ou à des manifestations sportives et culturelles préparées par l'institution alors que la grande salle du réfectoire est mise à disposition de groupements du village ;

— un personnel assez nombreux et très compétent collaborant étroitement. Douze éducateurs et cinq enseignants joignent leurs efforts à ceux de spécialistes qui consacrent quelques heures ou quelques jours à « Pestalozzi » ;

— un travail soutenu de tout le sec-

teur éducatif pour réapprendre à l'enfant une vie quotidienne et sociale harmonieuse, d'abord dans le cadre de groupes pas trop nombreux, grâce au « savoir faire » et au « savoir aimer » d'éducateurs, ensuite dans la maison, un « chez eux... » plus large mais toujours sécurisant où amour et autorité se conjuguent.

Des résultats de cette politique sont déjà probants : diminution des fugues et des graves incartades, séjours moins longs, insertions en milieu ouvert réussies. Poursuivre dans cette direction correspond à la tendance générale d'aujourd'hui qui vise à ne placer en institutions qu'en dernière extrémité et à créer au sein de celles-ci des conditions de vie aussi normales que faire se peut. Pour Echichens, cela suppose encore :

- l'introduction de la mixité tant à l'école qu'à l'internat ;

- des groupes comportant moins de douze ou treize enfants ;

- des chambres individuelles plus nombreuses et pas de dortoirs comportant jusqu'à quarante lits ;

- l'ouverture de l'école à des élèves externes ;

- une distance suffisante entre l'habitat et l'école, donc qu'un groupe ne loge plus dans le bâtiment scolaire ;

toutes choses irréalisables en l'état actuel des locaux disponibles.

SECTEUR SCOLAIRE (ÉCOLE)

Premier objectif des maîtres : réconcilier les enfants avec une école où ils essuyèrent des échecs répétés et où la preuve de leurs incapacités leur fut trop souvent administrée journellement.

Ensuite : insérer les élèves dans un plan scolaire tenant compte de leur niveau réel, trop souvent masqué par une apparente débilité, et garantir les progrès en dépit de troubles du comportement, de la personnalité, etc. Ces enfants plus que tous les autres ont besoin d'espace pour un travail individualisé comportant fréquemment des activités concrètes, de salles pour l'expression corporelle, d'ateliers pour un contact direct avec la matière, de places où réduire le matériel abondant qu'ils utilisent et surtout, surtout d'un environnement chaleureux. Que leur offre-t-on ? Cinq salles d'école exiguës et bruyantes à l'éclairage insuffisant dont trois sont aménagées dans d'anciens dortoirs et dans une lingerie désaffectée, des équipements primitifs, peu ou pas d'installations sportives, aucun atelier, un espace scolaire si limité que les élèves doivent rester trop souvent immobiles et silencieux.

Si, après leur départ d'Echichens, les deux tiers des anciens ont évolué favorablement ces dernières années, la raison en est d'abord le dévouement de leurs insti-

tuteurs et de leurs éducateurs qui, dans des conditions difficiles, se sont « débrouillés », aménageant les locaux et y réalisant un travail souvent remarquable. Dans la majeure partie des cas, les causes de l'échec du dernier tiers résident dans un insuccès au cours de la formation professionnelle, résultat lui-même d'une préparation scolaire déficiente, faute de moyens.

CONSTRUCTION

A l'instigation de l'Assurance invalidité fédérale, l'ancien directeur de l'institut Pestalozzi, M. J. Besson, consacra la plus grande partie de son temps durant plusieurs années à s'informer des réalisations d'autres maisons accueillant des enfants souffrant des mêmes handicaps que ceux dont il s'occupait. De ses observations et de ses réflexions résultèrent une double doctrine pédagogique et éducative puis un projet de réorganisation. Ces documents, fort bien rédigés, furent à la base des travaux de commissions qui fixèrent les normes idéales des bâtiments à construire (nombre, surface, destination des locaux, etc.). La dernière étape, mais non la moins pénible, consista à concilier ces indications, reflets de nécessités pédagogiques et éducatives impératives, avec les besoins d'une institution à l'internat beaucoup moins important que prévu et avec les possibilités de subventions et d'emprunts en période de récession et d'économie.

En diminuant de près de la moitié les surfaces initialement projetées tout en sauvegardant l'essentiel des exigences fonctionnelles mises en évidence, comité, nouveau directeur et architecte ont réalisé un tour de force d'autant plus remarquable que les constructions projetées, sans manquer de caractère, s'insérèrent harmonieusement dans le paysage.

Début des travaux

Il est espéré cette année encore, toutes les démarches préliminaires ayant été conduites à chef. Une condition cependant, mais d'importance : que le Grand Conseil vaudois accorde, lors de la session de mai, la subvention qui lui sera demandée par le Conseil d'Etat. A l'occasion de ce scrutin, comme lors des travaux qui devraient suivre, le soutien actif des parrains SPV de l'Institut Pestalozzi demeure indispensable.

Nicod Paul.

P.-S. Le comité et la direction nous prient de remercier très vivement les membres de la Société pédagogique vaudoise pour l'organisation de la collecte annuelle en faveur de leur maison et de l'école de Mémise. Le résultat particulièrement élevé, Fr. 137 790.25 au total,

est tout spécialement bienvenu en cette veille d'une réalisation ardemment souhaitée et attendue depuis bientôt 20 ans... par tous ceux qui œuvrent dans l'institution.

Mémise

COMITÉ

M. Ray, inspecteur retraité, se retire après de nombreuses années d'activité au sein du comité. M. Ogay le remercie et fait l'éloge des inspecteurs qui s'efforcent de maintenir le contact avec les institutions.

PROPRIÉTÉ D'URSINS

Petite ferme vétuste, ni eau ni électricité, quelques poses de terre, léguée à l'Institution des Muriers, actuellement Mémise, par Albert Tacheron, ancien régent de Leysin ; conditions posées par le donateur : bien inaliénable cultivé en bloc, sans rien en louer en détail, et cela pour une durée de cinquante ans. Les tractations en cours, un droit d'emption valable dix ans, conformément à la loi, permettra au fermier d'entreprendre les réparations nécessaires pour rendre ces locaux habitables.

EFFECTIF

L'école n'échappe pas au phénomène, diminution de l'effectif, touchant tous les internats. Les causes en sont d'une part, la baisse de la natalité, de la population, et d'autre part, le dépistage précoce, la réinsertion de l'enfant dans son milieu familial.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Comment travaille-t-on avec un groupe d'enfants handicapés mentaux ? C'est la question que j'ai posée à M^{me} et M. Ehinger, directeurs de l'école.

Avant toute chose, créer un climat de confiance absolue. Tout traduire en concret, pas de tableau noir, pas de réglette, le concret de l'école primaire est encore trop abstrait. Il faut traduire dans le monde de l'enfant par exemple : utiliser sa garde-robe, ses jouets, etc. Le vocabulaire du handicapé mental est très pauvre, pour l'enrichir sans l'angoisser, une logopédiste a fait une recherche intéressante ; elle a traduit un livre d'enfant dans le langage connu de son groupe. Elle ajoutait un mot nouveau, travaillait à son intégration et recommençait.

Après une période de développement, certains enfants régressent, ils ne savent plus rien, est-ce un blocage, une mauvaise assimilation ? L'enseignant reprend son travail à zéro et connaîtra peut-être, quelques mois plus tard, la cause de cette régression.

Il n'y a pas de programme imposé,

l'enseignant fixe lui-même l'objectif à atteindre. A Mémise, l'élève de quinze ans arrive à une lecture courante et elle a assimilé la division deux ou trois chiffres. Ce n'est qu'un aperçu des moyens utilisés et des difficultés rencontrées dans les classes de Mémise.

J'ai recueilli ces informations lors d'un très intéressant entretien que m'ont accordé M^{me} et M. Ehinger. Je les remercie vivement.

Madeleine Braissant.

Journaux d'enfants

En guise d'introduction, permettez-moi de vous rappeler que cette commission s'est fixé pour but de faire connaître à tous nos écoliers, deux journaux d'enfants, financés partiellement par les DIP de Suisse romande, journaux créés et édités sans but lucratif (les bénéfiques, quand il y en a, hélas ! étant réinvestis immédiatement).

LE CHAT BOTTÉ

Il a amorcé une chute. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 1976, ce journal a pris un nouveau format, plus généreux, qui le distingue des journaux habituels et une nouvelle forme, une nouvelle voie aussi.

Il sollicite de temps en temps des échanges avec « Jeunes Années ». Le nouveau rédacteur, M. André Eiselé, prévoit pour ce journal mensuel destiné aux « 6 à dix ans », des activités d'éveil dans la connaissance de l'environnement (sens très large — voir actuellement : les arbres), la lecture, les bricolages, etc.

La « devise » de ce nouveau « Chat botté » pourrait être : « **Ce qui restera à nos lecteurs est plus important que ce qui séduira leurs parents** ».

Une campagne publicitaire par un prospectus-bricolage est prévu. Chères collègues du degré inférieur, réservez-lui bon accueil !

En conclusion, nous pouvons espérer, qu'après cette période de sauvetage, « Chat botté » trouvera un rythme définitif pour le mois de septembre.

LE CRAPAUD A LUNETTES

Le nouveau « Crapaud » n'a pas encore atteint le tirage escompté. Des 5500 exemplaires qu'il comptait il y a un an, il est passé à 7500-8000 aujourd'hui. Le ton rédactionnel souhaité pour cet hebdomadaire destiné aux « 10 à 15 ans » est celui des derniers mois, soit :

une certaine ouverture sur la vie, sur les activités de la vie, en aiguissant leur sens critique par exemple : (film-musique) — grands thèmes comme : la drogue (préventif), leur futur métier, la connaissance de leur pays à travers ses « grands hommes », comme Chevrolet, Le Corbusier,

Giacometti, etc., et puis... le feuilleton écrit tout spécialement pour le « Crapaud ». Ajoutons en passant que 95 % de ce qui paraît dans le « Crapaud » est de « l'original ».

Le « Crapaud » souhaite la collaboration rédactionnelle et « rétribuée » des classes qui pourraient effectuer des reportages sur leur localité (particularité, événement, etc.). Il va de soi que ces classes bénéficieraient de la collaboration du rédacteur en chef pour la mise en page, la place des photos, les travaux d'imprimerie, etc.

Le « Crapaud » annonce encore des **numéros spéciaux** sur des thèmes précis (fin mars : le cheval), exemplaires riches en couleur, 10 pages sur 16 étant consacrées à un seul sujet, et des **concours** qui sortent de l'ordinaire.

Tout comme « Chat botté », le « Crapaud à lunettes » est l'œuvre d'une équipe rédactionnelle soudée, rodée et dirigée par M. André Eiselé, bien connu des enseignants, puisqu'il a décroché plusieurs fois le « Label » du meilleur livre « Loisirs-Jeunes ».

Je conclurai simplement : « Collègues, faites connaître ce journal autour de vous. Croyez-moi, il le mérite ! »

Hélène Gilliard.

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Les effets de la récession se font déjà sentir et posent des problèmes peu faciles à résoudre : d'un côté, les fonds venant du dehors, indispensables à la Fondation, ont tendance à une certaine stagnation voire même une diminution ; de l'autre, les frais d'impression et de secrétariat augmentent ; la vente des brochures, elle, accuse un léger fléchissement. Que faire ? Augmenter le prix des brochures ? Diminuer la production ? Ces solutions sont aussi regrettables l'une que l'autre. Pour l'instant, on a limité légèrement l'édition de nouvelles brochures : 42 titres nouveaux contre 51 l'année précédente.

Mais la seule vraie chance de sortir de l'impasse est de convaincre le public qu'il doit conserver son intérêt pour les lectu-

res enrichissantes et que, même en période de récession, les prestations culturelles des brochures OSL gardent toute leur valeur.

Roland Curchod.

Pro Familia

Le rapport de l'année dernière concernant Pro Familia mentionnait en détail les diverses activités de cette institution. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir, si ce n'est pour dire que ses tâches, tant dans les sections du Centre médico-social, de la prévention de la drogue que de la consultation de budgets familiaux ou du planning familial, sont toujours aussi nombreuses que lourdes.

Quant à la commission Robinson, créée il y a plus de trois ans et qui n'a cessé d'œuvrer en étroite collaboration avec Pro Juventute, elle va s'efforcer, à l'avenir, de mettre davantage l'accent sur la réservation des terrains de jeux, tandis que Pro Juventute, mieux structuré sur le plan des districts, poursuivra la création pratique des places de jeux Robinson. Ainsi ces deux institutions continueront à poursuivre en collaboration et selon leurs possibilités, leur objectif commun : aménager des espaces verts tels « Le Lignon » ou « La Vallée de la Jeunesse », issue de la dernière Exposition nationale de 1964.

Ed. Paillard.

Centrale de documentation scolaire

La politique de renouvellement du matériel, poursuivie depuis plusieurs années, continue à porter ses fruits. On peut en juger par l'accroissement des prêts, qui passe à 39 506 (+ 14,4 %), et par l'augmentation du nombre des abonnés, qui atteint actuellement 1671 (+ 15,2 %).

L'accroissement le plus sensible porte sur les fiches de travail (+ 53,4 %) et les bandes magnétiques (+ 35 %).

Compte tenu des dernières acquisitions et des éliminations, le choix des objets à disposition comprend :

11 424 tableaux muraux	+ 565	+ 5,2 %
3 001 séries de diapositives	+ 527	+ 21,3 %
887 fiches et vues sur papier	+ 193	+ 27,8 %
2 802 films fixes	— 4	
1 424 livres	+ 183	+ 14,7 %
1 130 bandes magnétiques et cassettes	+ 292	+ 34,8 %
20 668 objets	+ 1756	+ 9,3 %

Cette augmentation du « chiffre d'affaires » et du « bilan » de la centrale a été rendue possible grâce au budget accordé par le département (Fr. 20 000.— en 1974 et Fr. 28 000.— en 1975), et nous remercions ici M. Ed. Basset, chef de service, qui a ainsi homologué les excellents services de la centrale.

Sous la direction compétente et combien dévouée de M. André Moret, efficacement secondé par MM. Dovaz et Monnin, ce qui fut autrefois le « Musée scolaire » prend d'année en année une extension réjouissante; la commission leur en exprime sa gratitude. Elle vous invite tous, chers collègues, à tirer largement profit du matériel mis à votre disposition; elle vous exhorte d'autre part à respecter scrupuleusement les délais et consignes; la petite minorité qui ne les observe pas complique le travail des responsables et contrarie de nombreux collègues.

En conclusion, la commission vous engage à transmettre à notre collègue André Moret, directeur, toute suggestion intéressante pour l'achat de tableaux, fiches, livres, etc., qui pourraient rendre service aux abonnés.

J.-J. Desponds.

Commission disciplinaire

La commission disciplinaire ne s'est pas réunie en 1975.

G. Bovay.

Commission vaudoise de radio scolaire

La commission présidée par M. Robert Gerbex, responsable MAV au DIP, s'est réunie deux fois dans le courant de l'année. Son rôle est essentiellement consultatif. Les membres donnent leur avis au sujet des émissions déjà diffusées et font part de leurs vœux.

Le problème de l'intégration des émissions radioscolaires a particulièrement retenu l'attention de la commission vaudoise.

Il faut d'abord s'entendre sur le terme d'intégration. Il est évident qu'actuellement beaucoup d'émissions sont des supports pédagogiques bienvenus. La série d'initiation à l'allemand « Famille Gerber » par exemple, a obtenu un accueil très favorable.

D'autre part, l'apport culturel n'est pas à négliger. Souvent, en effet, les émissions traitent de sujets que le maître n'a pas le temps ni les moyens d'aborder.

En règle générale, toute émission qui, par son contenu et par sa forme, suscite une activité en classe est à maintenir. C'est dans ce sens qu'il faut se diriger et persévérer.

Par là, on peut parler véritablement d'intégration.

Il est à noter également qu'une restructuration fondamentale de la radio-TV scolaire est prévue pour bientôt. Deux postes de délégués pédagogiques ont été mis au concours.

Bertrand Jayet.

Commission d'achat

S'il était encore nécessaire de démontrer l'utilité de cette commission, le succès de notre action d'automne (chauffage d'appoint et stéréo) prouverait à lui seul combien les collègues qui nous précèdent eurent raison de la créer.

Pour les « bleus » de la SPV nous rappe-
lons brièvement les buts de la CA :

1. Etudier vos propositions d'achat.
2. Grouper vos commandes.
3. Obtenir des fournisseurs le plus de rabais possible.

Les collègues qui se dévouent à cette commission sont les mêmes que l'an passé. Ils travaillent bénévolement après leur classe et ne sont pas des employés

de commerce rémunérés comme le croient, à tort, certains collègues.

La « secrétaire » est Marie-Louise Miéville (Gland). Elle vous serait reconnaissante d'écrire lisiblement vos adresses.

Le « caissier » est Michel Bertholet (Cheseaux). Il vous rappelle gentiment vos retards dans vos paiements.

Ami Bory (Givrins) est notre « chef-acheteur ». Il vous renseigne exactement sur les appareils que nous vous offrons.

Paul Nicod, notre « conseiller », est responsable, à l'heure où nous écrivons ces lignes, de l'action « machines à écrire ».

En juin prochain, nous vous proposons des aspirateurs et des appareils de « cuisine à l'extérieur », tels que broches, barbecues, fourneaux à raclettes, etc.

Nous conclurons ce rapport par des remerciements :

1. pour vos suggestions ;
2. pour votre indulgence lorsque des retards ou des petites erreurs de livraison (indépendants de notre volonté) vous auront contrariés.

Hélène Gilliard.

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président: M. Daniel Notter, 1065 Correvon. Tél. (021) 95 60 51.

Secrétaire: M. Roland Maillard.

Trésorier: M. Pierre Aubert.

Secrétariat romand: M. James Christe, rue du Midi 2, 1003 Lausanne. Tél. (021) 23 79 43.

Membres: Mmes et Mlle G. Jaccard, S. Meylan, M. Niederer, MM. A. Bouquet, J.-F. Ceppi, B. Longchamp, V. Perret.

Délégué SPV: M. P. Nicod.

L'année 1975 fut marquée par la constitution de différents groupes de travail, à savoir :

- promotion de la vente du mimosa ;
- réception et parrainage des 2 cars de l'amitié ;

- extension de la campagne « Nous avons besoin de sang » ;

- rédaction des feuillets « Contact-Jeunesse » ;

- organisation du premier tournoi vaudois de premier secours pour écoliers.

SECOURISME

Tournoi vaudois

Cet enseignement a été pris en charge par le DIP depuis 1973. Mais pour sensibiliser les jeunes à cette discipline et à l'appel humanitaire qu'il comporte, la commission participera à l'organisation

du premier tournoi vaudois de premiers secours pour écoliers, sans appui officiel du DIP mais grâce à la collaboration bénévole et sans limites de plusieurs organismes (Samaritains, Société suisse de sauvetage, Société des plongeurs du lac, éclaireurs, Ecole ménagère de Vevey).

Organisé par le Secrétariat romand CRJ, à Vevey, ce premier tournoi eut un immense succès. Pour les 24 équipes de différentes localités du canton, la date du 31 mai 1975 restera un excellent souvenir, plus grand encore pour les équipes de L'Isle et du Collège de Beaulieu de Lausanne, qui se classèrent aux premiers rangs. Toute notre reconnaissance s'adresse à M. James Christe, secrétaire romand CRJ pour son heureuse initiative, bravo à toutes les personnes qui contribuèrent à la réussite de cette mémorable journée. Souhaitons le même succès au second tournoi programmé pour le printemps 1977.

L'absence d'aide financière officielle encouragea la commission à couvrir une partie des frais. Le fonds commun « Mimosa » fut mis à contribution pour un montant de Fr. 2000.—.

Tournoi national

Les deux équipes lauréates du tournoi vaudois (L'Isle et Lausanne) représenteront le canton au tournoi national de premiers secours qui s'est déroulé à Berne

les 27 et 28 septembre 1975. L'équipe de L'Isle se classa brillamment au 4^e rang.

SAUVETAGE NAUTIQUE

Le cours de cadre CRJ destiné aux moniteurs appelés à donner les cours de Jeunes sauveteurs a réuni 36 participants provenant de Genève, Valais et Vaud. Il a eu lieu pour la première fois en commun pour ces trois cantons et s'est donné à la piscine des Vernets, à Genève, le 25 février 1975.

18 cours à l'intention des jeunes de 11 à 16 ans ont été organisés dans 9 localités du canton de Vaud. 229 candidats ont obtenu leur brevet. Les brevets sont délivrés par la Société suisse de sauvetage et la Croix-Rouge de la jeunesse. Le tableau ci-dessous montre la répartition de cette activité.

Localité	Nombre de cours	Brevets réussis		
		Filles	Garçons	Total
Aubonne	1	6	10	16
Lausanne	8	39	80	119
Morges	2	10	12	22
Orbe	1	3	8	11
Payerne	1	7	5	12
Prilly	1	7	5	12
Renens	2	7	5	12
Vallorbe	1	4	8	12
Yverdon	1	10	3	13
Total	18	93	136	229

MIMOSA

Le produit de la vente en 1975 pour la Suisse romande : Fr. 405 645.10 dont Fr. 116 477.50 pour le canton de Vaud.

La part de la Croix-Rouge pour les Vaudois s'élève à **Fr. 80 369.45** dont Fr. 34 246.05 confiés au fonds commun MIMOSA des écoles vaudoises, produit de 92 localités où les écoles ont assumé la vente.

Un rappel : toute demande de fonds doit être adressée en temps opportun au président CRJ à 1065 Correvon. Le trésorier a distribué des fonds pour colonies, camps, cours de premiers secours, tournoi, achat de pharmacies, œuvres locales, pour un montant total de **Fr. 33 067.20**.

CARS DE L'AMITIÉ

Ces 2 véhicules stationnés à Berne ont

fortement été mis à contribution dans le canton de Vaud durant 53 jours au cours de l'année : cela représente 16,88 % de l'utilisation pour toute la Suisse. C'est le 14 octobre que le président représentera la commission à la manifestation sur la place de l'Eglise de Delémont qui commémorera le 10^e anniversaire du grand car de l'amitié.

A cette occasion, la CRJ/SPV se proposa de lancer une nouvelle campagne de parrainage des cars, car les frais d'exploitation grèvent lourdement le budget de la Croix-Rouge. D'autre part, l'élaboration d'un programme d'accueil des cars par les classes vaudoises fut décidé pour 1976.

PHARMACIES

146 pharmacies ont été livrées par le secrétariat CRJ au prix de **Fr. 39.—**. Compte tenu d'une participation financière de la Croix-Rouge pour la diffusion des pharmacies dans les écoles. Il est rappelé que les produits de remplacement pour les boîtes de pharmacies scolaires ne peuvent être livrés par le secrétariat romand CRJ, mais doivent être achetés directement dans une pharmacie. Une demande spéciale de crédit (avec présentation de la facture) peut être adressée au président de la commission CRJ/SPV.

CAMPAGNE EXPÉRIMENTALE

« Nous avons besoin de sang »

Après un long travail, nous avons mis au point un programme d'enseignement ayant pour thème « Le sang ». Il comprend toutes les données scientifiques que les élèves doivent connaître, mais il va plus loin encore en insistant sur l'importance du don du sang. Et les élèves, après la classe, de devenir de véritables « chasseurs de sang » auprès de leurs parents et de leurs connaissances ! Les résultats sont éloquentes, près de 350 nouveaux donneurs se sont inscrits aux collèges de la Croix-d'Ouchy et de Puidoux-Chexbres. Ce n'est pas ce nombre qui est le plus important, car il aurait certainement été possible, par d'autres moyens, de rassembler un tel nombre de donneurs, avec moins d'efforts. Ce qui compte avant tout, c'est le fait que les jeunes et leurs parents, à travers l'enseignement des maîtres, ont été sensibilisés à cette question vitale. Il s'agissait avant tout de faire œuvre éducative. C'est là un des objectifs de la CRJ depuis ses origines. Chexbres en est un exemple, après la campagne — la 1^{re} prise de sang eut lieu le 14 janvier 1975 — le centre de transfusion CRS y est revenu déjà 38 fois consécutives. Le Service jeunesse de la TV romande a diffusé sur les antennes une émission de 25 minutes consacrée à



cette première suisse. Cette expérience vaudoise a par ailleurs été présentée à la Conférence européenne des directeurs CRJ qui s'est tenue à Malaga récemment.

Pour 1976, deux nouvelles régions du canton ont été choisies : Echallens et Villeneuve. A cette occasion, une copie du film « Le sang est rouge partout » fut achetée (prix : Fr. 300.—) et restera à disposition au secrétariat CRJ pour tous les enseignants.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Varazze (Italie)

Pour les jeunes qui attendent de leurs vacances davantage que plages et soleil, la CROIX-ROUGE SUISSE DE LA JEUNESSE a organisé, du 27 juillet au 9 août, un camp international de formation réunissant une vingtaine de participants, futurs enseignants et enseignantes provenant de Suisse romande, de Belgique et d'Italie. Au programme figuraient un cours de premiers soins, un cours de sauvetage nautique pour l'obtention du brevet I de la Société suisse de sauvetage, des informations sur la Croix-Rouge et des entretiens sur différents thèmes d'actualité (jeunesse et tiers monde, catastrophes naturelles, protection des victimes de guerres, don du sang, charité ou justice, compréhension internationale...). Films, sport, musique agrémentèrent les moments de détente. Le séjour, offert par la Croix-Rouge suisse, a permis aux participants d'être sensibilisés à certains problèmes fondamentaux et de recevoir une formation très utile. Nous espérons qu'ils en tireront profit en participant eux aussi à notre effort.

Huy (Belgique)

Du 6 au 14 juillet 1975, 2 délégués de la commission (à savoir le président et le secrétaire) ont répondu à l'invitation belge. Ce camp de formation d'animateurs CRJ belges a vivement intéressé les invités. Les résultats pratiques ont été remarquables : activités récréatives, dans un home pour personnes âgées, animation sur le sujet de l'éducation sanitaire dans une colonie de vacances, recherche de nouveaux donneurs de sang, montage, vidéo.

A quand l'organisation d'une rencontre similaire à l'échelon national, voire dans le canton de Vaud ?

DIVERS TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission CRJ/SPV s'est réunie quatre fois au cours de l'année. En plus, de nombreuses séances de divers groupes de travail ont été nécessaires pour développer le programme élaboré.

Signalons qu'une des séances s'est tenue au siège du CICR à Genève où les

membres présents ont été reçus par le prof. Eric Martin, président du CICR.

L'appel en faveur des enfants de Somalie lancé par la CRJ et Enfants du Monde a été entendu. Une somme de près de Fr. 17 000.— et environ 3,5 tonnes de matériel scolaire (cahiers et crayons) ont été récoltées. L'expédition en Somalie se fera en 1976.

CONCLUSION

Le secrétariat CRJ dirigé par M. Christe reste en tout temps à votre disposition à la rue du Midi 2, à Lausanne. A M. Christe, à mes collaborateurs bénévoles, j'adresse un chaleureux merci pour leur dévouement et leur travail qui permettent aux écoliers vaudois de réaliser l'un des trois objectifs de la Croix-Rouge jeunesse : éducation à l'hygiène et à la santé, entraide, amitié et compréhension internationales.

D. Notter.

Commission SPV des fournitures scolaires

Comme tous les services de l'Etat, l'Office des fournitures scolaires a dû réduire son budget ; il est donc difficile à notre commission de faire des propositions de nouveau matériel ou d'augmentation des normes d'attribution.

Les livres à choix, déjà supprimés l'année passée, le seront encore cette année par raison d'économie ; nous espérons beaucoup pouvoir réintroduire ce choix qui était apprécié des collègues.

Il est impossible de trouver un étui de remplacement à la boîte d'école en bois, objet folklorique depuis des générations ! Ceux et celles qui auraient des propositions à ce sujet voudront bien les faire...

A la demande des maîtres et maîtresses enseignant en 4^e et 5^e année, nous avons obtenu la remise pour chaque élève de 2 cahiers N° 4 (format degré supérieur, quadrillé) qui seront utilisés pour la géographie et les branches d'éveil en général. Malheureusement, une faute d'impression de la formule de réquisition n'a donné que le nombre « 1 par élève ». L'Office des fournitures doublera sans autre les chiffres indiqués dans les commandes (cette nouvelle attribution a du reste été compensée par la suppression de 3 cahiers N° 1 !).

Les 3 manuels de géographie de Rebeaud arrivent en fin d'édition et ne seront pas réédités : gardez vos livres et faites-les durer le plus possible, car les programmes romands 5-6 ne sont pas encore adoptés et surtout le matériel nécessaire à leur application n'existe pas... Un nouveau « Géographie de la Suisse » de Bär sera distribué aux classes de 4^e comme livre de référence pour le maître ;

les classes de 5^e devront l'attendre encore une année... Signalons toutefois à ceux de nos collègues qui ne les connaissent pas les séries de fiches UIG « La Suisse », « Le Jura », « Le Plateau », « Les Alpes », que l'on peut se procurer à la Guilde de documentation de Veytaux : ces croquis et textes ne peuvent qu'enrichir notre enseignement de la géographie.

Notre commission recommande une fois de plus aux collègues l'économie : il est parfaitement inutile de commander des fournitures **parce qu'elles sont sur la feuille de réquisition**, alors que les armoires des classes en sont pleines ou que l'on sait que l'on ne les utilisera pas... En outre, nous signalons à ceux qui ne le savent pas qu'il existe une formule beige de fournitures pour travaux manuels : cartons, papiers, outils. Cette formule n'est pas distribuée automatiquement à toutes les classes : il faut en faire la demande au dépositaire local.

En conclusion, nous tenons à remercier l'office (et spécialement M. Pauchon) des bons contacts que notre commission entretient avec lui : nous espérons que notre collaboration augmentera encore. Mais nous savons bien qu'il est plus facile de faire des propositions que de les passer au budget, surtout dans la conjoncture actuelle. Cela ne doit pas empêcher nos collègues de nous faire part de leurs idées et suggestions, que nous nous efforcerons de présenter et de faire adopter par les responsables du DIP.

J.-L. Cornaz.

Commission SPV de la formation continue

CRÉATION DE LA COMMISSION

A la demande de la commission éducation permanente de la SPR, le Comité cantonal SPV a, au cours de 1974, étudié avec attention le projet de créer une commission Formation continue de la SPV. Cette nouvelle commission permanente a donc vu le jour au début de 1975, à la suite de l'élaboration des statuts et d'un mandat, ce dernier pouvant se résumer en la phrase suivante : promouvoir par tous les moyens possibles la formation continue au niveau des enseignants primaires de notre canton, c'est-à-dire sensibiliser ces derniers aux problèmes que posent la FC, le recyclage, le perfectionnement en général, et à plus long terme l'éducation permanente dans son ensemble.

C'est ainsi que, sous l'appellation CFCV, c'est-à-dire commission formation continue vaudoise, ce nouvel organisme s'est mis au travail sous la présidence de Jean-Claude Mauroux, de Montagny-près-Yverdon, ancien membre du CC.

STRUCTURES

Au cours de 1975, la CFCV s'est structurée comme suit :

— Elle s'est constitué un bureau exécutif et administratif formé du président CFCV, d'une secrétaire, M^{lle} Claudine Schafroth, d'Yverdon, d'un caissier, M. Roger Chanel, d'Yverdon également.

— Elle se réunit une fois par mois au minimum en commission plénière, réunissant le bureau exécutif auquel ont été adjoints les membres suivants : M^{me} Marylise Grosjean, de Mies, déléguée SPV auprès de la commission primaire du Centre de perfectionnement vaudois (CPV) au DIP ; M^{lle} Monique Schafroth, de Villeneuve, membre du CC ; M. Paul Nicod, secrétaire général de la SPV et délégué SPV auprès du CPV ; MM. Jean-Louis Mathys et Edouard Dind, membres respectivement du CC et de la commission EP/SPR, y ont siégé également, mais nous ont quitté pour des raisons diverses. Nous les remercions du travail accompli au sein de la CFCV.

— En vertu des statuts, elle doit se réunir deux fois par an au moins en assemblée générale comprenant le bureau, la plénière et l'ensemble des correspondants des sections et associations de la SPV.

Au sein de la CFCV, le pouvoir de décision a été confié à la commission plénière, l'assemblée générale n'ayant que voix consultative. Mais il est nettement stipulé dans les statuts que le CC/SPV décide en dernier ressort de toute solution ou action proposée par la CFCV qui est un organisme interne de la SPV.

ACTIVITÉS 1975-1976

Dès le début de ses travaux, la CFCV a cherché à établir de nombreux contacts avec toutes les instances s'occupant de formation continue ou de perfectionnement. Ces contacts existent et promettent d'être fructueux. Les organismes suivants sont représentés à la CFCV :

— le CC/CPV, par M^{lle} M. Schafroth et M. Paul Nicod ;

— le CPV du DIP, par M^{me} M. Grosjean et M. P. Nicod ;

— la commission EP/SPR par M^{lle} M. Schafroth et M. J.-C. Mauroux ;

— le GRETI, par M. J.-L. Mathys, contact actuellement mis en suspens par le départ de ce membre. La CFCV va prochainement désigner l'un de ses membres et le présenter par le CC au Conseil d'administration du GRETI afin que ce dernier puisse l'agréer.

Cette liste n'étant pas exhaustive, la CFCV est prête à collaborer au nom de la SPV et avec l'accord du CC avec tout organe se préoccupant de formation continue.

Cependant, les contacts les plus importants à établir furent ceux, indispensables, avec les sections et associations de la SPV. Pour ce faire, la CFCV a étudié, puis lancé l'automne dernier une campagne d'information auprès des sections et associations, au cours de leurs assemblées. Les associations des maîtresses enfantines et semi-enfantines et des maîtres de classes supérieures furent ainsi contactées. Les autres, n'ayant pas, pour la plupart, tenu leur assemblée à ce moment-là, ne purent être touchées. Nous espérons le faire au cours de 1976, par l'intermédiaire des correspondants qui se seront présentés ou qui se sont déjà présentés.

Quant aux sections, la plupart ont été informées directement au cours des assemblées statutaires d'automne. Seules celles de Sainte-Croix, Moudon et Echallens n'ont pu être atteintes, n'ayant pas annoncé d'assemblée au CC ou au secrétariat général.

A la suite de ces premiers contacts, nous avons fait appel dans chaque section et association à la bonne volonté d'un membre afin de devenir correspondant de la CFCV dans sa section ou son association. Cette tâche consiste à être à la fois le porte-parole de la CFCV auprès des collègues de la base et le représentant de sa section ou de son association au sein de la CFCV. Nous sommes heureux de constater à ce jour un nombre appréciable de correspondants, ce qui signifie que notre commission a rencontré un large écho. Il reste cependant encore à faire dans ce domaine et nous poursuivrons notre effort dans ce sens durant l'année 1976.

Le 25 février dernier, la CFCV a convoqué sa première assemblée générale. 10 correspondants de sections sur 12 inscrits à ce jour sur nos listes et 9 correspondants d'associations sur 11 existant dans la SPV étaient présents. Bien que nous manquions encore de correspondants pour 7 sections et 2 associations,

nous pouvons affirmer que cette participation est un premier succès non négligeable. Au cours de cette assemblée constitutive, le président de la CFCV put saluer la présence du président SPV, A. Künzi, et du président de l'EP/SPR, M. Blanc. Il présenta au nom de la CFCV les objectifs et moyens étudiés et mis au point en commission plénière pour 1976. Relevons encore qu'un budget a été établi pour cette année et présenté au CC.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous aimerions rappeler aux sections et aux associations qui nous ont pas encore répondu, malgré nos réitérées demandes écrites ou orales, qu'il est important que la SPV tout entière soit représentée au sein de la CFCV. Les problèmes que pose la formation continue à notre société sont en passe de prendre une acuité toujours plus grande. La CFCV a tout spécialement pour mission de permettre aux enseignants primaires de ce canton de participer pleinement à l'élaboration et à l'organisation des cours de perfectionnement, de prendre en mains leur formation continue, et à plus long terme, leur éducation permanente. Celle-ci ne saurait être d'ailleurs que du recyclage ou de la formation continue promotionnelle, mais au contraire, elle est une constante recherche d'équilibre personnel, une manière de vivre, une manière d'être éveillé au monde. Or les enseignants auront de plus en plus besoin de posséder cet équilibre, et surtout de le conserver, au travers des profondes mutations que subit actuellement notre école. Et si les enseignants veulent vraiment vivre cette école avec leurs élèves et non la subir, l'éducation permanente apparaît actuellement comme étant seule capable de leur donner une prise sur l'évolution de leur profession comme de l'ensemble d'une institution toujours valable : notre école.

J.-C. Mauroux.

Un anniversaire royal pour l'école normale

C'est, en effet, LE ROI DAVID, d'Honegger, que l'Ecole normale interprétait pour son 75^e anniversaire, concert auquel nous avons eu l'honneur d'être invités, en ce dimanche 14 mars au Palais de Beaulieu.

Le maître Robert Mermoud dirigea, pour notre plus grande joie, l'Orchestre de Chambre de Lausanne et le Chœur de l'EN, dont nous pûmes admirer la parfaite tenue, la pureté des voix et surtout l'enthousiasme à chanter, de nos futures collègues.

Le public avait ce petit air de famille que savent donner à toutes leurs réunions

les anciens de l'EN quelles que soient les positions qu'ils occupent dans l'enseignement vaudois et qui saluèrent d'une immense ovation le final de ce concert enchanteur. Une seule ombre au tableau, le départ de M. Robert Mermoud, chef prestigieux, que de très nombreuses « volées » de normaliens eussent aimé garder comme professeur pendant encore de longues années. Le Comité cantonal remercie l'Ecole normale de son invitation et lui souhaite encore de fêter aussi dignement beaucoup beaucoup d'autres anniversaires.

Hélène Gilliard.

Finales cantonales d'athlétisme et de natation

mercredi 2 juin 1976

Lieux

Natation : Pully, collège principal, début 09.00 h.

Athlétisme : Montreux, centre sportif de la Saussaz, Chailly, début 08.30 h.

Participants

Filles et garçons de 15 ans ou plus jeunes, c'est-à-dire nés dès 1961.

a) CONCOURS PAR ÉQUIPES (équipes de 7).

Les meilleures équipes seront sélectionnées pour la journée suisse de sport scolaire qui aura lieu le 18 juin à St-Gall.

b) CONCOURS INDIVIDUEL.

S'adresse aux bons élèves qui n'ont pu être incorporés dans une équipe.

Le résultat de chaque membre d'une équipe, sauf en relais, compte pour le classement individuel.

Les épreuves auront lieu conformément au règlement ci-joint, édicté pour la journée suisse de sport scolaire.

Programmes

Natation :

CONCOURS PAR ÉQUIPES (équipes de 7).

1. 50 m nage poitrine, style libre.

2. 50 m nage dos, style libre.

3. 6 × 50 m, dans l'ordre : crawl dos / brasse poitrine / brasse poitrine ou dauphin crawl poitrine / crawl p. / crawl p.

Les concurrents ayant participé en 1975 ou participant en 1976 à des championnats nationaux ne sont pas admis dans une équipe : ils peuvent concourir comme « individuels ».

CONCOURS INDIVIDUELS.

50 m nage poitrine, style libre.

50 m nage dos, style libre.

Il y aura un classement individuel pour licenciés et un autre pour non-licenciés.

Athlétisme

CONCOURS PAR ÉQUIPES (équipes de 7).

Garçons : 1. 80 m. 2. Saut en hauteur. 3. Poids, 4 kg. 4. Relais 5 × 80 m. 5. Cross 1000 m.

Filles : 1. 80 m. 2. Saut en longueur. 3. Lancer, 80 g. 4. Relais 5 × 80 m. 5. Cross 1000 m.

CONCOURS INDIVIDUEL. Les mêmes épreuves que par équipe, sauf le relais.

Inscriptions

1. Inscription des équipes, sans résultats, jusqu'au 30 avril, à l'OEPJ, Barre 8, 1001 Lausanne : seules les équipes dont les annonces nous parviendront dans les

délais seront convoquées à la finale. Si le nombre d'inscriptions est trop important, une sélection sera organisée.

2. Inscription des individuels : prière de demander les feuilles de concours à l'OEPJ. Délai : 24 mai 1976 (le timbre postal fait foi).

3. Les organisateurs comptent sur la

collaboration des maîtres d'éducation physique et responsables de circonscription et les prient de vouloir bien s'annoncer, d'ici au 30 avril, auprès de Mlle Antoinette Rayroux, Bergières 20, 1004 Lausanne, après avoir sollicité de leur directeur d'école ou président de commission scolaire, le congé nécessaire.

Le chef de l'Office de l'éducation physique de la jeunesse.

Les plaisirs de l'inspecteur

Cinq représentations en une semaine, dont les trois dernières vendredi, samedi et dimanche soir : une soirée scolaire dont le bénéfice, substantiel, est consacré à l'achat de matériel d'enseignement, il y a de quoi se réjouir ! Surtout que la salle a chaque fois été comble...

Mais lundi matin, une obligation de reprendre les classes à 8 heures ayant été prononcée pour tous, changement de dé-

cor : l'inspecteur était là, à contrôler le travail scolaire (...) effectué. Il est revenu mardi, tant son plaisir était grand.

En effet, invité cordialement, non présent et pas plus excusé, il était tellement heureux de critiquer... devinez quoi ?

On aime, oh ! oui, on aime ces inspecteurs-là !

« Oderint, dum metuant. »

Des enseignants du cercle d'Orbe.

AVEPS

Canoë : cours d'initiation et perfectionnement

Dates : 5, 12, 19 mai (et évent. renvoi au 26), 18 heures.

Lieu : Préverenges-Plage.

Inscriptions : délai 28 avril à A. Rayroux, Bergières 20, 1004 Lausanne, tél. (021) 37 83 51.

Aviron : initiation débutants

Dates : 9, 16, 23 juin, 14 heures.

Lieu : Dorigny.

Inscriptions : délai 2 juin à R. Libal, chemin Bossons 53, 1018 Lausanne.

Badminton : initiation

Dates : à désigner en mai.

Lieu : Lausanne.

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec A. Rayroux, Bergières 20, 1004 Lausanne. Délai 28 avril.

Chef technique été,
A. Rayroux.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: M^{me} Hélène GILLIARD, rte du Reposoir 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 59 38.



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Quand les intentions grincent devant les propositions !

Le projet de programme romand pour les degrés 5 et 6 en sciences a au moins le mérite de nous faire réfléchir à la difficulté que représente le renouvellement de la pratique, même quand les intentions semblent généreuses ! Il ne suffit pas de parler de « partage des responsabilités » pour les partager réellement, ni de demander aux gens de « faire preuve d'imagination » pour en témoigner soi-même.

Ce qui me frappe particulièrement dans ce texte, c'est la **contradiction profonde** qu'il présente, et dont il ne semble pas s'apercevoir, entre les deux visions sous-jacentes de l'enfant qu'il suppose et les deux modèles scolaires divergents qui en résultent.

D'une part, certaines intentions nous présentent un enfant qui se sensibilise, découvre, va à son rythme, est agissant et proche du réel. Le modèle scolaire est adaptatif, souple et qualitatif, la démarche pédagogique tient compte des besoins de l'enfant. La connaissance se construit : l'intention est dynamique.

D'autre part, les propositions visent à ce que l'enfant suive des directives, acquière concepts et vocabulaire, parcoure un programme obligatoire, c'est-à-dire « soit agi ». Le modèle scolaire est rigide, systématique, quantitatif, la démarche pédagogique n'a pas le temps de tenir compte des besoins de l'enfant, celui-ci doit bon gré mal gré assimiler un contenu déjà construit. La connaissance est simplement transmise, on tombe dans un programme traditionnel et statique.

D'où un **programme ambivalent**, qui oscille entre des intentions parfois intéressantes et une réalisation de catalogue contraignant, qui veut laisser quelque illusion de choix... au niveau des « images » (sujets d'étude et problèmes) mais impose « l'histoire » (thèmes et concepts), qui prône l'expérience et la découverte dans un horaire bourré de connaissances à acquérir, et parle de pluridisciplinarité en donnant deux programmes pour les seules sciences !

D'où aussi une **vision de l'enfant** de 5^e, 6^e années partagée entre un sujet qui a besoin de s'appuyer sur le concret, mais est aussi capable d'assimiler des concepts imposés, c'est-à-dire de travailler au niveau formel.

Les enfants de 10 à 12 ans ne sont pas encore au stade hypothético-déductif ; la plupart d'entre eux ont une structuration de forme opératoire **concrète**, qui permet d'établir des relations entre les propriétés des objets et de réfléchir sur son propre

fonctionnement, avec des supports concrets, mais non de réfléchir sur ses propres opérations formelles, d'établir des relations entre concepts abstraits, d'utiliser une structuration de forme opératoire formelle. Ce niveau **commence** à se manifester vers 12 ans et se poursuit pendant plusieurs années ; on ne peut donc demander à des élèves de 5^e et 6^e d'acquérir des concepts abstraits, mais seulement de tenter de s'en approcher, de les élaborer très partiellement, toujours à partir de supports concrets, et de façon différenciée selon les enfants.

Il paraît donc **difficile d'accepter une série de concepts imposés**, d'abord parce qu'ils ne correspondent pas forcément au rythme des enfants, ensuite parce que, en tant que « concepts », ils ne sont pas de niveau 5^e, 6^e années, enfin parce que leur choix est forcément arbitraire : pourquoi celui-ci plutôt que celui-là ? Ils ne représentent qu'un aspect de la réalité (savoir que le chat a des griffes rétractables n'empêche en rien de le maltraiter !), pourquoi faudrait-il alors que toutes les classes travaillent le même aspect ? Les raisons données pour ne pas imposer les sujets d'étude sont aussi valables pour ne pas imposer thèmes et concepts, d'autant plus que les programmes sont conçus « en spirale ».

De même pour le **vocabulaire** : ce n'est pas en obligeant l'enfant à connaître certains mots qu'il en comprendra le sens obligatoirement.

Le vocabulaire n'est pas central au développement cognitif, il peut même représenter une gêne lorsqu'il fait appel à un concept qui n'est pas le bon ; par exemple, des mots comme « pression » ou « résistance » ont un sens différent dans le langage courant ou dans le sens de « pression atmosphérique » ou « résistance électrique ». L'acquisition du vocabulaire vient après la construction de la connaissance.

La **méthode expérimentale** proposée n'est pas non plus du niveau des enfants de 10 à 12 ans, la formalisation d'hypothèses et la généralisation sont difficiles même pour des adultes.

Il ne s'agit donc pas de méthode « finie » à appliquer, de « maîtrise » à obtenir, mais de donner des occasions d'invention, de comparaison entre diverses façons de procéder, de découvertes de causes possibles. La démarche proposée est trop rigide, de plus les hypothèses ne sont pas forcément exprimées par l'enfant, ce peut être le travail de l'enseignant

de les deviner, enfin, il n'y a pas qu'une cause à un effet : il y en a généralement plusieurs, qui se raffinent au fur et à mesure du développement, et qui peuvent être découvertes bien après le niveau primaire.

Les **objectifs affectifs** me suggèrent les mêmes remarques que précédemment : de bonnes intentions, mais pas très utiles pour le maître car elles ne sont pas formulées en termes de comportements observables : on peut envisager des idées parfaitement opposées sous le terme identique de « valeurs ». La grandiloquence peut être noble, elle n'en reste pas moins difficilement utilisable.

Quant à l'**évaluation**, si ce que l'on évalue à la fin, ce sont des concepts, elle n'a pas grand-chose à voir avec les objectifs proposés ! On en revient très vite à évaluer des aptitudes à l'abstraction plutôt qu'à renseigner enfant, parents et maîtres sur la progression du développement de l'élève.

De plus, l'évaluation formative est beaucoup trop complexe pour pouvoir être organisée par chaque enseignant individuellement pour chaque discipline ; elle suppose la possibilité d'un choix minimum parmi des objectifs transposés en termes de comportements observables, ce qui nécessite un grand travail de préparation.

Pour **conclure**, je proposerais que la commission cherche d'abord à distinguer l'essentiel du secondaire : la connaissance se construit par **paliers**, et non de concepts en concept ; c'est dire qu'il est plus important de présenter à l'enfant des **EXPÉRIENCES** qu'il peut intégrer que des séries de connaissances qu'il doit ingurgiter.

Il faudrait que ces expériences s'organisent à partir de quelques **idées-force** et d'un certain nombre de **matériels**, et permettent de découvrir des **milieux** diversifiés.

Parmi les idées-force, on pourrait trouver des objectifs comme familiarité avec le monde environnant (connaître le nom des choses, savoir qu'attendre d'elles, comment les utiliser, connaître leurs réactions, leurs habitudes), curiosité envers les choses (apprendre à prendre une initiative, développer le plaisir de découvrir, l'habitude de poser des questions), capacité d'apprendre par soi-même, collaboration avec les autres.

Un même matériel permet de travailler à plusieurs concepts différents ; il faudrait donc partir de **matériels** intéressants

(pourquoi pas à disposition comme les documents proposés dans le cadre du programme d'histoire ?), et aussi proches de la vie des enfants, simples, familiers, permettant d'attirer l'attention et de la retenir.

Les milieux choisis devraient l'être en fonction de leurs possibilités de pluridisciplinarité, d'appréhension de plusieurs aspects du réel. Partir des fruits et étudier plusieurs de leurs aspects me paraît plus riche de possibilités que de donner une leçon sur la reproduction chez les plantes et une autre sur leur chimie, en utilisant chaque fois les fruits comme exemple de démonstration : de même pour les mi-

lieux proposés en biologie et l'étude de la « qualité du sol » en technologie. C'est d'ailleurs ce que l'on nous propose de faire (page 15), alors pourquoi ce morcellement dans la présentation des programmes ?

Un rêve, un programme où seuls quelques objectifs, fixés en rapport avec des enfants de 10 à 12 ans, et essentiels, soient obligatoires, où l'éparpillement cède le pas devant une cohérence réalisée grâce aux matériels et aux milieux proposés, où une souplesse réelle permette le choix, où l'on ne parle pas d'opposition entre science et vie de tous les jours ?

Liliane Palandella.

Commission d'évaluation

Le groupe de travail continue réunions, réflexion et projets, selon les objectifs fixés au départ : évaluation du **travail scolaire**, évaluation de **conduite et application**, en procédant en deux temps : constat de la situation actuelle, propositions, et en faisant la distinction entre les court, moyen et long termes.

Lors de la dernière réunion ont été discutés les divers éléments pris en compte pour attribuer conduite et application. A première vue, on pourrait dire qu'il y a autant de **façons de procéder** que d'enseignants ! Cela va de l'appréciation globale, qui change d'ailleurs selon les objectifs explicites et implicites du maître, à la comptabilité précise et tarifiée, en passant par la discussion, individuelle ou collective, avec les élèves, et l'appréciation influencée surtout par les derniers jours précédant le « carnet ».

Quant au **contenu**, là aussi beaucoup de variété : certains additionnent les efforts observés, d'autres soustraient les fautes de discipline, les leçons non sues et les oublis, sans compter les arrivées tardives prévues par les instructions réglementaires ! Quelques-uns mettent l'accent sur des objectifs tels que initiative, intégration dans le groupe, persévérance.

Comme dans l'évaluation du travail scolaire, la note recouvre donc des **réalités bien différentes**, dont enfants et parents doivent deviner le contenu à l'attitude du maître, et qui, par son caractère normatif et son manque de spécificité, ne recèle guère d'information utile.

Grâce à l'apport de ses membres, la commission a eu connaissance d'**idées et d'essais** fort intéressants : plan de travail individualisé pour chaque élève, évalué par enfant, parents et maître ; tentative de traduction de l'approche globale en termes de comportements observables ; remplacement des notes par des rubriques décrivant mieux diverses modalités de

comportements et de travail. La commission a tenté de regrouper les diverses pratiques rencontrées en quelques procédures générales qui pourraient fournir des cadres à des expériences ultérieures.

Elle a enfin discuté un premier **texte**, toujours sur le thème conduite et application, texte qui sera intégré au rapport général sur l'évaluation.

Lors de la **prochaine réunion**, elle va éclaircir le lien entre l'évaluation du travail et celle du comportement, et discuter les premières propositions pratiques.

Date : **7 mai, 17 heures, local Saint-Jean.**

Appel pressant à tous les collègues : nous avons absolument besoin de connaître vos essais, expériences, tentatives, façons d'attribuer les notes de conduite et application, et de travail. Vous pouvez soit téléphoner, soit envoyer un mot : tout renseignement à ce sujet sera le bienvenu !

Liliane Palandella.

Deux dates à réserver

Les membres de la SPG sont convoqués en :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
mardi 4 mai 1976 à 20 heures.

Ordre du jour :

- convention AMSEP-SPG ;
- conditions de travail : décharges horaires, appui ;
- école enfantine : point de la situation.

N.B. : les documents concernant cette assemblée vous parviendront à domicile au retour des vacances de Pâques.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

mercredi 2 juin 1976 à 17 heures.

Le comité.

N'importe quoi

Pourquoi part-il ?

Il aura fallu dix ans d'existence à la math moderne (à Genève) pour qu'elle fasse (enfin ?) l'objet d'une motion au Grand Conseil. (Texte intégral de cette motion dans l'« *Educateur* » N° 10.)

Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs les chercheurs de la rue Sillem : nous n'allons pas ici tenter un procès à la math dite moderne. Remarquons en passant qu'on a renoncé à déranger le pluriel pour si peu de chose, et affirmons bien haut que nous avons toujours été et que nous sommes toujours « pour » — bien que d'importantes réserves restent à formuler. Nous nous contenterons de relever l'ahurissante sottise de la dernière « épreuve » de math de 6^e année, transformée on ne sait trop pourquoi en examen d'admission pour apprenti postal, et agrémentée d'une représentation graphique fautive qui a frappé de stupeur élèves et maîtres. Et puis, étonnons-nous (nous venons de l'apprendre) qu'un si grand nombre de classes genevoises pratiquent encore une obscure discipline désuète appelée arithmétique. Les mauvaises langues prétendent que certains (et surtout certaines) collègues n'auraient pas envie de faire de la math nouvelle. Enfin, pour en terminer provisoirement avec ce sujet, posons une question : lorsqu'une personnalité compétente (cela n'a pas, hélas, toujours été le cas) prend en charge le recyclage des maîtres, pourquoi cette personnalité décide-t-elle de ne pas rester ?

Tout le reste

Bref, point besoin d'être grand clerc pour déduire de tout cela que quelque chose cloche. Mais quoi ? Bien malin qui pourrait apporter une réponse... Nous en sommes réduits à constater (et ce n'est pas très original) que l'instituteur ne sait plus où il en est et, plus grave, qu'il ne sait pas où il va. A ce train-là, seuls survivront ceux qui sauront s'envelopper convenablement d'une carapace d'indifférence, en attendant la retraite. Nous ne sommes pas loin, personnellement, de les rallier.

En effet, si dix années ne suffisent pas pour que s'impose dans le corps enseignant une seule discipline, ne présentant qu'une nouveauté relative, combien d'années seront-elles nécessaires pour que le consensus se fasse autour de tout le reste ? Car il y a tout le reste — et le mot d'ordre semble être : « Tout, tout de suite » !

Déplorable accumulation, regrettable précipitation.

Parlons franc et français

De ce fatras hétéroclite de nouveautés que nous avons appelé « tout le reste » émerge tout de même un domaine fondamental : le français. Il est clair, tout comme pour la math, que cet enseignement, primordial pour des raisons évidentes, devait être repensé. C'est chose faite — et, de surcroît, bien faite. On se doit de reconnaître que les « inventeurs » romands du français nouveau sont, au double titre de la compétence et de la conviction, dignes de la plus grande estime. Tout comme l'étaient, à l'origine, les promoteurs de la math moderne. Ce n'est évidemment pas à nous de dire quelles erreurs doivent à tout prix être évitées si l'on ne veut pas se retrouver, vers 1985 (ou avant) avec une motion au... Grand Conseil ! Les intéressés nous comprendront.

J'imagine d'ici une partie de mes lecteurs surpris, voire déçus, de ne pas reconnaître le langage habituellement plus incisif de *N'importe Qui*. Je voudrais vous rassurer, chers lecteurs : votre patience va enfin être récompensée.

Nein, nein, nein

Mais alors, si l'on tient le pari (car en dernier ressort c'en est un) pour la math moderne et le français nouveau, qu'on laisse tomber, pour l'instant, que diable, le reste — j'allais dire le restant du reste ! — et, tout de suite, qu'on coupe ailes et bec à ce vilain canard baptisé Langue-Deux, que certains voudraient voir survoler notre terre romande pour y cancaner son idiome aux oreilles des plus jeunes enfants. Nous avons relevé la compétence et la conviction des « pères » du français moderne. Pourrait-on en dire autant de ces thuriféraires de haute voltige qui tentent (sans grand succès) de nous imposer leur langue ? Leur conviction se fonde sur une décision, politique rappelons-le. « Ça a été décidé, donc il faut faire. » Nous, nous répondons : « Ça a été décidé trop vite ! » et nous demandons : « Décidé par qui ? Décidé pour quoi ? » Leur compétence, qui est sans doute fort grande quant à la connaissance de la langue allemande, ne va toutefois pas jusqu'à oser remettre en cause la méthode choisie qui, de leur propre aveu, est inadéquate.

Non ! N'en déplaise à Monsieur Langue-Deux, dont nous gardons le meilleur souvenir comme professeur, n'en déplaise à M. Péquin-Jarret, que nous aimons bien, il vaudrait mieux repousser cette introduction inopportune aux calendes ger-

maniques. Et sauver du même coup la mise en place du français.

N'importe Qui.

P.-S. Il ne serait pas équitable d'avoir

parlé math, français, allemand, sans dire aussi quelques mots de... tout le reste (encore une fois !). Ce sera pour dans quinze jours. Ne jetez donc pas votre « Educateur » sans l'avoir ouvert !

Ceux qui s'en vont : Ernest Sottas

Samedi 13 mars, une foule considérable a rendu les derniers honneurs à Ernest Sottas qui, chargé d'abord d'une classe de la commune d'Avusy, enseigna de 1948 à 1973 à l'école de Bernex. C'est dire qu'il ne put jouir de sa retraite que pendant deux ans et demi.

Notre regretté collègue dut se contenter d'une charge de suppléant lorsqu'il fut nommé à Sézegnin parce qu'il ne possédait pas le certificat de maturité. Par la suite, le Département régularisa sa situation, la grevant toutefois de l'obligation de n'enseigner que dans une classe rurale. C'est alors que, nommé régent à Bernex, il y déploya tout de suite une activité débordante dans la vie commu-

nale, comme secrétaire de mairie, président et animateur de sociétés laïques ou paroissiales ; mais réservant pour les élèves qui lui étaient confiés les trésors d'une vocation pédagogique mise en valeur par sa conscience professionnelle.

Ernest Sottas ne comptait que des amis parmi ses collègues. Une foi chrétienne profonde lui permit de supporter sans révolte les souffrances du mal implacable qui nous l'a enlevé. Il repose maintenant à Avusy, terre qu'il a tant aimée.

Que M^{me} Sottas et ses enfants trouvent, dans ces lignes, la sympathie que l'« Educateur » tient à leur exprimer.

Jean Lagier.

Compte rendu de l'assemblée générale du 9 mars 1976

Après avoir lu une liste de nouveaux membres qui porte à 991 le nombre des enseignants affiliés à la SPG, et donné quelques informations de routine à l'assemblée, le président passe au point N° 3 :

Fusion AMSEP = SPG

Il y a 3 ou 4 ans encore, une telle fusion aurait été impensable, la tension était grande entre les deux associations. Depuis, les choses se sont arrangées, même si un certain nombre d'enseignants n'ont pas oublié. Nous avons beaucoup regretté que nos collègues réticents, prompts à la critique quand elle se situe en petits comités, dans les salles des maîtres ou autour d'un verre, ne viennent pas expliquer leur tiédeur à propos de la fusion AMSEP-SPG. Ils auraient éclairé la lanterne des jeunes collègues qui n'ont pas connu cette époque et — pourquoi pas ? — soulagé le comité d'avoir à refaire l'histoire de ces dissensions antérieures.

L'assemblée accepte donc le regroupement de **tous** les enseignants primaires et enfantins au sein de la SPG et charge le comité de mettre au point avec l'AMSEP une convention relative aux modalités de fusion (égalité de salaire brevetés-stabilisés dès que les enfantines l'auront obtenue, libre passage pour tous d'un secteur

à l'autre, etc.). Cette convention sera soumise au vote de l'assemblée ce printemps encore.

Nomination à terme

Acceptée. Quelques abstentions.

Statut du président SPG

Il semble que chacun ait compris que la situation devient difficile avec un poste de président à mi-temps. Constamment obligé de faire des entorses au mi-temps dû à l'Etat, le président de la SPG ne peut plus faire façon de son horaire. Les modifications proposées sont acceptées. C'est l'occasion de remercier ici les collègues qui prennent la peine de lire les commentaires à l'ordre du jour, qui font l'effort de venir aux assemblées et de poser des questions.

L'augmentation de cotisations prévue peut paraître importante. La cotisation entière ne représente quand même que 13 francs environ par mois, ce qui est modeste comparativement à celle demandée par d'autres associations professionnelles. (Peut-être faudrait-il envisager une forme d'indexation tous les 3-4 ans ? — réflexion de la soussignée, le problème n'a pas été soulevé en assemblée.)

Décharges

Ce point semble avoir inquiété les maîtres de disciplines spéciales qui craignent de faire les frais des éventuelles décharges. Crainte ou confusion, le sujet est renvoyé à la commission pour des propositions plus nuancées.

Les maîtresses enfantines signalent, à juste titre, qu'elles apprécieraient elles aussi un appui des maîtres de disciplines spéciales, particulièrement en éducation physique (1^{re} primaire) et rythmique.

CIRCE II :

Programmes de sciences et d'histoire

Discussion intéressante, éclaircissements bienvenus apportés par G. Primatesta ; conclusion : programme d'histoire attrayant qu'on pourrait réduire à 2 thèmes au lieu de 5.

Quant aux sciences, cette encyclopédie pour élèves doués surtout d'une bonne mémoire, il faudra en reparler. Ou écrire rapidement au comité qui attend vos commentaires.

lu.

E. Videmment, bien sûr

Vous avez de fort bonnes idées cher (e, s ou es) collègue(s) (mais êtes-vous seulement enseignant et membre SPG ?), vous usez sans économie du point de suspension ou d'exclamation, vous fustigez gaïement, vous dénoncez avec humour, vous soulignez sans lourdeur.

En somme, vous pensez à tout, sauf à **signer votre lettre**. Evidemment, bien sûr.

Puis-je alors vous signaler que votre billet acidulé ne peut être publié dans notre journal qui si vous vous faites connaître, toute discrétion pouvant vous être garantie ensuite. Le courage de stigmatiser devrait s'accompagner de celui de signer, sinon l'effet escompté tombe com-

plètement. Et vous connaissez certainement le sort réservé aux envois anonymes : alors, un coup de fil, ou un mot !
L. U.

Dialogue avec un factotum

Une bibliothèque ?

C'est pas dans ma cartothèque :

Déménagez.

Des pincettes en plastique ?

Pas prévu au matériel pédagogique :

Éliminez.

Des restants de fourrure.

De la farine de sciure.

De la levure.

Du scotch sur les murs.

Dégagez.

Des peintures sur les fenêtres ?

Il n'y a pas de « peut-être ».

Enlevez !

Un meuble encore vide.

Une éponge humide.

Allez, rapide :

Verbalisez.

Accorder des clés.

(Sinon des violons).

Frapper avant d'entrer.

Vous riez ?

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

Comité central

Vendredi 19 mars 1976

Programme CIRCE II

Pierre-André Pellichet nous soumet une enquête dont les diverses questions ont été mises au point par le colloque pédagogique. Ce document concerne le projet du programme d'histoire établi par CIRCE II. Pris « à froid », nous nous sommes trouvés dans l'embarras : les questions fort bien posées mériteraient des réponses longuement discutées, en des groupes restreints, composés essentiellement de collègues motivés, de « mordus » de l'histoire.

A ce propos, une remarque s'impose. Le volume des affaires traitées par le CC ne cesse d'augmenter. La « participation » est source d'information, certes. Mais elle nécessite un temps d'approche, une phase d'analyse, d'assimilation puis une période de synthèse. Alors seulement, une réponse cohérente devient possible. Or, la plupart du temps, les délais qu'on veut bien nous donner sont d'une brièveté inversement proportionnelle à la densité des notions nouvelles à digérer de sorte

que nous nous trouvons entraînés dans un chassé-croisé de plus en plus frénétique où les semaines devraient compter un ou deux jours de plus...

Revenons au questionnaire. Nous ne pouvons ici que donner quelques remarques générales telles que :

— la matière proposée par le programme paraît surabondante ;

— l'énoncé même des programmes n'est pas très clair ;

— l'équilibre entre les études des faits politico-militaires d'une part et économico-« anecdotiques » d'autre part semble meilleur ;

— les liens entre le monde politico-économique et le domaine militaire sont mieux mis en évidence ;

— l'intellectualisation de l'histoire est peut-être trop poussée ;

— les idées-forces sont bien choisies, en général.

Tout ceci bien maladroitement exprimé. Dans un certain désordre. L'opinion de généralistes, non pas de spécialistes, ni de politiciens, l'avis d'amateurs, non pas de professionnels consacrant la majeure partie de leur temps à mettre au

point des textes très denses et savamment dosés. Nous ne pouvons planifier notre travail à l'avance, nous devons trop souvent nous livrer à un jeu de saute-mouton fébrile en essayant de ne pas commettre trop de bévues. Pour conserver une certaine actualité, un article, un commentaire, un compte rendu doit, au moins deux semaines avant sa parution, parvenir au rédacteur de notre journal. Chaque vendredi où vous recevez un numéro pair de l'« Educateur », les manuscrits doivent se trouver dans la case postale du responsable, les « papiers » du prochain numéro... Un fait important peut, s'il nous parvient un lundi ou un mardi, « attendre » quasi un mois sa parution. C'est peut-être la raison pour laquelle nos articles peuvent parfois paraître inexacts ou imprécis, incomplets ou erronés. Ils ne sont que le reflet d'une impression éphémère. D'autres articles, par contre, ont le temps de mûrir.

Entretien chef du DIP et président du CC

Quelques nuages... Présage des pluies d'avril ? Après la pluie le beau temps. La situation économique actuelle n'est pas étrangère à ce climat « tendu » : elle crispe, elle exacerbe. Elle ne laisse pas le temps d'aborder chaque problème avec le calme nécessaire, le recul indispensa-

ble ; on miniaturise au lieu de fixer un macro-objectif à son « réflex », on « zoom » dans le mauvais sens. Les étincelles sont chaudes.

Nous nous efforcerons de peser avec plus d'exactitude, de calibrer, de nuancer, de dépassionner froidement, de nous élever au-dessus du ring pour mieux comprendre les impératifs des uns et des autres.

« D'un côté c'est l'Europe, de l'autre la France. »

D'un côté c'est un appareil exécutif et administratif complexe, extrêmement structuré, dont les membres se rencontrent à de multiples occasions, se concertent : ce sont des professionnels en quelque sorte.

De l'autre, ce sont des enseignants... enseignant avant tout. Des personnes consacrant une part énorme de leurs loisirs à leur association. Nous sommes à certains moments des amateurs par rapport à nos interlocuteurs.

Les structures actuelles de la SPN répondaient parfaitement au DIP de M. Borel. J'avais eu une longue conversation au sujet de « son » DIP, un jour que nous bavardions dans son jardin de la rue de la Gare à Marin. M. Borel et son mini état-major de deux ou trois secrétaires et des trois inspecteurs... Aucune comparaison avec la super diversification actuelle. En face, on a même perdu de sa cohésion. On l'a bien voulu ! On s'est laissé aveugler par quelques... externes, collègues peut-être mais plus habiles à casser de l'instituteur qu'à lui rendre vraiment service. Il est de plus en plus certain que les désavantages de cette situation sont supportés non seulement par nous autres, les maîtres primaires et préprofessionnels, mais également nos autorités.

Certains éléments n'ont pas échappé à ces quelques collègues bien intentionnés et l'aubaine n'a pas été négligée d'allonger la distance entre le vignoble et les montagnes. L'occasion de gripper la machine SPN à la vitesse de croisière exaspérante d'efficacité (alors qu'on est incapable de réussir soi-même l'unité) était par trop belle. Le prétexte offert par Zurich sur un plateau trop tentant... On peut à la limite penser qu'on s'est moqué de la VPOD autant que de la SPN. Etant moi-même Chaux-de-Fonnier de naissance et de cœur (ne le reste-t-on pas toujours plus qu'on le croit ?) je devine la joie malicieuse, le sourire « horloger » et précis (comme les montres) de ce camarade de service militaire... désarmé comme moi ou la moue pleine de satisfaction d'un autre que je connaissais fort bien lorsqu'il venait rendre visite à sa tante (ou grand-mère) au 183 de la rue Numa-Droz...

Beau travail. Mais plus nombreux seront les membres du SNEPP, plus grandes seront les chances du rétablissement de relations courtoises et d'une réunification inévitable autant que souhaitable.

Postulat C. Borel - D. Eigenmann

Le 21 mai 1975, ces députés au Grand Conseil déposaient ce postulat :

« De très nombreuses modifications ont été apportées au système scolaire neuchâtelois depuis 1962, aussi bien au niveau structurel qu'en ce qui concerne les méthodes d'enseignement et les programmes. »

« Les soussignés prient le Conseil d'Etat d'établir un bilan intermédiaire des réformes introduites ces dernières années et de définir ses grandes options en matière scolaire pour les prochaines années. »

Du débat intervenu au Grand Conseil ressort que sont concernés essentiellement les sections CSM et l'enseignement en section préprofessionnelle ainsi que la réforme de 1962.

Rappelons que les objectifs de la réforme sont, notamment (selon les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil de 1961 et 1962) :

- Diversifier l'organisation des sections de l'enseignement secondaire inférieur et en élargir les orientations. Les deux innovations essentielles auxquelles le peuple s'est rallié en la matière constituaient donc la création d'une structure « horizontale » et l'organisation systématique de la première année secondaire destinée à l'orientation des élèves.

- Réorganiser les dernières années de l'école primaire (degrés 8 et 9, soit 3^e et 4^e P).

- Examiner le statut des classes spéciales et de développement.

- Perfectionner l'orientation scolaire.

- Harmoniser les conditions d'entrée à l'école secondaire.

- Etablir un système de raccordement entre les sections de type différent.

- Assurer une parfaite coordination des programmes d'étude entre les degrés primaire et secondaire et le degré ultérieur, notamment le gymnase.

- Prendre les mesures pour que les programmes neuchâtelois s'adaptent facilement à un programme romand.

Délai de réponse : 31 mars. Date de l'expédition aux conseils communaux, commissions scolaires, membres des commissions consultatives du DIP, directions d'écoles, associations professionnelles : 11 février 1976. Les remarques faites plus haut restent valables. Etablir un bilan pour chaque paragraphe, trouver la bonne tonalité, que de conditions à remplir en un temps très bref car on ne peut pas réunir un CC à chaque instant. Les calendriers sont très chargés. Donner simplement le point de vue du praticien ? J'ai choisi finalement cette possibilité, la seule qui laissait un délai si court. Voici les quelques remarques reflétant l'avis du CC : premier objectif cité ci-dessus : réalisation incomplète, l'orientation se fait AVANT en partie, structure en horizontale « à paliers » ; point deux : réorganisation ayant abouti peu à peu à la dévalorisation des sections moderne et préprofessionnelle ; point trois : positif, pour autant que la liberté de manœuvre, qu'une grande autonomie soit accordée à ces classes spéciales et terminales ; point quatre : si cette mesure sous-entendait une plus grande unicité des conditions (examen d'entrée ou pas) d'entrée dans les « collèges » alors oui, une certaine harmonisation a été réalisée ; point cinq : nous préférons ne pas préciser, ne pas prendre position, nous laissons à chacun le soin d'apprécier s'il y a eu perfectionnement de l'orientation, nous débattons volontiers ce sujet en assemblée mais pas dans ces colonnes (bien que notre journal soit un organe interne) ; point six : la coordination, à ce stade, est loin d'être réalisée ; point sept : il est prématuré (avant CIRCE III) de prendre des mesures dans ce sens.

Je précise et réaffirme qu'il ne s'agit que d'une prise de température, d'une impression « globale » et non pas d'une étude fouillée qui demanderait la création d'une commission d'étude à cet effet.

J.-P. Buri.

RALLYE AUTO SPN 1976
15 MAI 1976

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Assemblée générale cantonale SPN
19 MAI 1976

La Société des enseignants du Jura bernois

Comme nous l'avons écrit (« Educateur » N° 12), les enseignants des trois districts du Sud demeurés dans le canton de Berne ont créé la « Société des enseignants du Jura bernois ».

Le 12 mars à Péry-Reuchenette, ils étaient près de 300 venus des sections de Moutier, Courtelary et Bienne-La Neuveville, conscients qu'ils étaient de participer à une assemblée historique.

Yves Monnin, de Bienne, président du jour sur la proposition des comités des trois sections, fit le point de la situation actuelle et future. « Il s'agit avant tout pour les enseignants du Jura-Sud, dit-il, de préserver les avantages et les concessions obtenus dans le passé par l'ensemble des enseignants jurassiens. »

Il s'agit pour les trois sections SEB d'être représentées au Comité cantonal par deux membres et de bénéficier d'un équipement adéquat au secrétariat central. Cette double proposition fut acceptée à l'unanimité.

C'est aussi à l'unanimité que les membres présents approuvèrent le principe de la création d'une association régionale de type B, telle qu'elle est prévue à l'article 23 bis des statuts de la SEB. Cette décision deviendra définitive lorsque les membres des sections l'auront sanctionnée par une votation générale. La commission des statuts comprendra deux représentants de chaque section. Elle sera présidée par Yves Monnin.

Les relations avec les enseignants du futur canton du Jura

Le CC prévoyait trois solutions quant aux relations entre les enseignants des deux parties du Jura : la séparation complète, l'unité par-dessus les frontières cantonales et les relations bipartites.

Les trois comités des sections du Jura-Sud proposaient d'envisager pour l'avenir des relations bipartites avec l'association des enseignants du futur canton du Jura. Il est important, disaient-ils, de maintenir le contact entre collègues des deux parties du Jura, la plupart des enseignants du Jura bernois ayant fait leurs études dans le Nord et ayant conservé de solides amitiés dans le corps enseignant du futur canton. La concertation entre les deux associations avant de prendre des décisions sur le plan romand ne pourra être que bénéfique. Avec l'instauration des relations bipartites, les collègues du Jura-

Sud auront tout à gagner et rien à perdre. Yves Monnin précisa encore que l'organe de coordination entre les deux associations n'aura aucun pouvoir de décision et qu'en outre, s'il cherchait à influencer l'évolution de la région, le président serait le premier à demander la modification des statuts.

Les collègues Yecker, de Moutier, Graf, de Bienne, Pauli, de St-Imier, Frésard, d'Evillard, et Wenger, de Sonceboz, estimèrent qu'il était prématuré de pren-

PLÉTHORE

La grande amertume de nos futures collègues

« A la fin du mois de juin prochain, lorsque l'inspecteur scolaire nous remettra nos brevets d'enseignantes, nous ressentirons, la plupart d'entre nous, la même impression qu'un manchot auquel on offrirait une canne. En effet, le papier qui nous sera décerné nous ouvrira une seule porte : celle de la caisse de chômage la plus proche. »

Cette amère réflexion figure en préambule d'une lettre qu'un groupe de normaliennes de la classe terminale de Delémont a adressée par la voie de la presse aux autorités scolaires et aux enseignants du Jura. « Il est temps, poursuivent-elles, que les responsabilités soient enfin distribuées. Placées devant un triste fait accompli, il nous est tout de même bien permis de poser quelques questions. L'Instruction publique du canton de Berne n'a-t-elle pas élaboré des statistiques, tenant compte d'une part du nombre de naissances, d'autre part du nombre d'enseignants et d'enseignantes nécessaires aux écoles jurassiennes ? N'a-t-elle pas agi avec désinvolture en créant les germes d'une pléthore en période de pénurie ? Nous espérons que ces deux interrogations, fondamentales à nos yeux, ne resteront pas sans réponses. »

Les normaliennes exposent ensuite le tableau des possibilités qui leur sont ouvertes : poursuite des études, par exemple pour le brevet secondaire, solution qui n'en est pas une puisque la pléthore menace de s'étendre de l'école primaire à l'école secondaire : orientation vers d'autres professions (vente, hôtellerie, service, bureau), pour lesquelles elles

ont une décision. La proposition du comité fut soutenue par les collègues Schwab, de Bienne, Chausse, de Moutier, au nom de ses collègues de l'Ecole professionnelle et artisanale, et Perrenoud, de Tramelan. La proposition de non-entrée en matière faite par A. Frésard fut repoussée par 106 voix contre 86. Par 143 voix contre 18, l'assemblée accepta ensuite la proposition du comité d'instaurer entre les deux associations d'enseignants des relations bipartites.

B. (d'après p.v. de Paul Simon)

sont très peu qualifiées et où elles prendraient la place d'autres travailleurs de ces secteurs également touchés : faibles chances d'être élues à Fribourg où existent encore quelques places libres. « Le dernier débouché offert est hélas ! celui que seront obligées de choisir la majorité d'entre nous. Il consiste en une carte à faire timbrer tous les matins. »

Mais, ajoutent-elles, « il faut pourtant bien trouver une solution efficace à cette impasse. Mais qui se chargera de la chercher ? N'élude-t-on pas, en haut lieu, les véritables problèmes ? »

Nos futures collègues proposent alors que trois mesures soient prises dans l'immédiat :

- a) forcer à un choix tous ceux qui cumulent des fonctions ;
- b) abolir les doubles salaires au sein d'un même foyer, surtout lorsqu'ils sont élevés ;
- c) contraindre à la retraite tous les ayants droit.

S'expliquant sur le second point, elles affirment que « plusieurs enseignantes interpellées à ce sujet ont rétorqué qu'elles travaillaient par idéal et par amour de leur profession. Louables sentiments qui voilent bien souvent le goût d'un certain standing. En ce qui nous concerne, nous serons plus franches. Nous sommes incapables déjà de travailler par idéal, puisqu'il ne nous a pas été donné d'exercer notre métier. Nous revendiquons un emploi pour nous nourrir, nous loger et nous vêtir, en un mot pour vivre ».

B.

Essai de coordination et de planification

Par la diffusion d'un programme complet et répondant à tous les désirs exprimés, le Centre a tenté depuis 1974 de procéder à une large et constante étude des besoins pour tous les niveaux de l'enseignement.

Il paraît aujourd'hui souhaitable de coordonner les cours et séminaires organisés afin d'assurer un recyclage échelonné, une véritable formation continue et d'établir une planification pour les trois — voire cinq prochaines années.

Il va sans dire que cette prévision conservera une souplesse indispensable et la possibilité d'une adaptation nécessaire aux besoins qui pourront apparaître.

Dans cette intention, chaque animateur et institution a reçu la proposition d'observer les trois étapes suivantes pour la préparation des programmes futurs.

1^{re} étape

Donner au Centre jusqu'au **20 juin prochain**, toutes indications utiles concernant :

1. Les cours et séminaires proposés ou organisés en 1977, 1978, 1979 et si possible 1980, 1981.
2. Une esquisse plus détaillée des cours et séminaires proposés ou prévus pour 1977.

Sur la base des documents reçus, le Centre établira en accord avec l'animateur ou l'institution, la planification appropriée tout en l'adaptant aux possibilités financières présentes et futures.

2^e étape

Les cours et séminaires définitivement retenus pour 1977 seront confirmés selon le schéma habituel figurant dans le livret de cours jusqu'au

15 septembre

Afin de permettre d'assurer une coordination valable, les **dates prévues** devront être précisées, sauf exception, pour chaque cours et séminaire.

3^e étape

Du 15 au 30 septembre

les derniers compléments et retouches seront apportés au programme définitif de l'année 1977.

Les enseignants sont invités à participer à cette planification et peuvent obtenir auprès du secrétariat du Centre les documents de base nécessaires.

Le directeur :
W. Jeanneret.

Cours et manifestations du mois de juin 1976

- 1.1. **Activités créatrices manuelles :** M. L. Monnier et plusieurs collaborateurs, dès le 21 juin à Bienne.
- 1.8.3. **Mathématique : expérimentation (CIM) :** MM. M. Ferrario et L. Schori, dès le 17 juin à Malleray ou Moutier.
- 1.9.1. **Mathématique: formation d'animateurs pour les 5^e et 6^e années (CIM) :** MM. M. Ferrario, M. Guélat, E. Adam, C. Félix, J.-L. Sauser et J.-M. Voirol, dès le 23 juin à Bienne et dès le 24 juin à Delémont ou Porrentruy.
- 1.11. **Sport scolaire facultatif (SSF), (IEP, SJMG) :** IEP, SJMG, le 5 juin au Doubs (Theusseret).
- 5.1.2. **Orthophonie (AMEEJB) :** Office d'orientation en matière d'éducation, Bienne, en juin à Bienne ou Moutier.
- 5.11.2. **Enseignement biblique - Cours d'introduction au nouveau programme romand (GBIEJ) :** MM. J.-P. Lüthi et R. Noirjean, le 2 juin à Moutier.
- 5.49.4. **Travail du plâtre :** M. J. Häusler, Bâle, dès le 2 juin à Delémont.
- 5.65.11. **Travail de la terre (SJTMRs) :** Mme P. Boillat, Delémont, dès le 9 juin à Delémont.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Quel beau métier ! Je ne pense pas qu'on puisse bien l'exercer si on ne prononce pas chaque matin un acte de foi dans l'intelligence des autres. Voilà qui ne manque pas d'élargir la vie. Méfiez-vous de ces maîtres qui se plaignent toujours que leurs élèves sont bêtes. Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes ! Qui croit à l'intelligence des autres la provoque et la fait naître. Qui en doute et s'en défie la rend timide jusqu'à la détruire. Il faut toujours croire que le génie est là et tâcher de n'être pas, devant lui, trop indigne. »

Jean Guéhenno,
« Sur le Chemin des Hommes »,
Grasset Ed.

Le système

A table chez nous, les enfants parlent plus souvent que les parents. Car ils ont tant de choses à dire et il faut bien les écouter. Même si c'est toujours un peu la même chose. « Papa, j'ai une punition pour demain. Le maître avait un quart d'heure de retard. On semait quand il est entré. » Les maîtres célibataires ou ceux qui ont oublié le temps où leurs enfants étaient petits savent-ils combien les parents les connaissent à travers leurs élèves ? Que celui-ci se met en colère pour un rien. Que celui-là a la main leste. Que pour cet autre la leçon de 45 minutes n'en a jamais eu plus de 30. Que cet autre encore passe plus de temps dans sa salle de rangement que devant sa classe.

En enseignant qui se réclame de la collégialité, j'ai réussi longtemps à faire taire mes enfants : « Tu te trompes ! Tes camarades et toi vous vous montez la tête ! Ton maître ne pourrait pas faire cela ! » Mais les enfants grandissent. Un jugement plus sûr leur vient. Ils ne sont plus tout à fait des enfants. Et quand tant de témoignages se recoupent, il faut bien admettre que souvent ils n'exagèrent pas trop.

Sans vouloir me prendre pour meilleur que les autres, la peur me vient en songeant aux adultes que prépare parfois l'école. Lorsque dans leur usine devant leur tour, ils se souviendront de l'amateurisme de certains de leurs maîtres, de leur absence de rigueur, de leur propension à courber la leçon en lui substituant n'importe quelle parlote.

Une collègue d'une grande ville romande, à qui je faisais part un jour de mon écœurement devant ces mœurs, me dit : « Dans notre collège, nous pratiquons l'autodiscipline et n'avons nul besoin de directeur ou d'inspecteur pour commencer notre classe à l'heure. Il arrive qu'un jeune collègue, que ses études n'ont pas toujours préparé à la discipline, vienne nous rejoindre avec déjà de mauvaises habitudes. Alors, à deux ou trois, nous lui parlons, et nous lui faisons comprendre qu'il se trompe, qu'il cause du tort à tout le monde, à ses élèves qu'il prive de connaissances, à ses collègues que l'on condamnera en bloc. Nous n'avons jamais connu d'échec. »

Evoquant récemment les insinuations, voire les propositions guère plus voilées d'adapter nos traitements à la situation économique, le secrétaire central de la SEB conseillait aux collègues bernois et jurassiens : « Le meilleur moyen de neutraliser cette tendance est de tenir sa classe au plus près de sa conscience et très ponctuellement. »

Et que l'on me pardonne cette leçon de morale !
Travelingue.

Le CC travaille pour vous

Le Comité central a siégé le 24 mars à Moutier sous la présidence de Pierre Ielmi. Il a entendu les rapports de Bernard Chapuis, sur l'activité de la commission Croix-Rouge Jeunesse, et de Georges Varrin, responsable du Centre d'information pédagogique de la SPJ.

Mario Girod, membre du CC (et non comme écrit par erreur Henri Girod, inspecteur d'éducation physique), avait été chargé de prendre connaissance des propositions de la commission Croix-Rouge Jeunesse sur le projet d'inscription dans le programme de l'enseignement des premiers secours. Le comité l'a désigné avec le président pour prendre contact avec la commission pour la poursuite de l'étude.

La Commission des moyens d'enseignement a invité le CC à participer à une discussion sur l'introduction des activités créatrices manuelles selon le plan CIRCE.

Yvette Liechti et Laurent Froidevaux le représenteront à cette rencontre.

Le CC devra pour l'été prochain donner son avis au comité SPR sur le rapport LEMO (formation des maîtres de demain). Il consulte les présidents des sections, qui rapporteront dans leurs synodes respectifs, et la commission pédagogique. Cette dernière établira une synthèse en collaboration avec le CC.

Le Comité a pris connaissance du texte allemand du rapport de la DIP sur les effets de la pléthore. « Mesures pour lutter contre le chômage des enseignants » est actuellement en traduction. Il sera envoyé incessamment aux membres du CC pour étude. L'avis de la SPJ devra parvenir jusqu'au 30 avril au Comité central SEB.

B.

Finis assortiment de classe
avec les quatre opérations
La rondelle de répondre
Deux rondelles êtes appliquer
La rondelle de tâche rester blanc
Quand la rondelle ete tourner en avant le
champ de tâche ete couvrir de plastic vitre
comme cela que le élève non être en état
de corriger en copie. La rondelle ete
[seulement
circuler en une direction et faire halte
dans le dernier probleme.

1. Le premiere problème pouvoir résoudre par le élève
2. Le élève tourneur la rondelle des problèmes en avant et contrôler son réponse. Correcte reponse es [répéter
3. Le élève résoudre cette problème travers
4. Seulement tout de svite corriger son faute de contrôler la réponse [imprimé avec son reponse personnel.

Le nouveau canton et les problèmes scolaires

Les maires de Delémont, Porrentruy et Saignelégier, chefs-lieux des trois districts du futur canton, se sont rencontrés afin de faire un tour d'horizon des problèmes scolaires qui se posent à ces trois communes. Ils étaient accompagnés des conseillers municipaux responsables de l'instruction publique.

Ayant constaté les incidences profondes

de la création du nouveau canton du Jura sur tout ce qui touche au domaine de l'Ecole, ils ont décidé de se rencontrer régulièrement dans le but d'étudier ensemble les questions scolaires qui peuvent être résolues grâce au contact et à la collaboration au niveau communal.

B.

Enseignants à la Constituante jurassienne

Treize enseignants ont été élus à la Constituante jurassienne. Ce sont Gaston Brahier, Michel Cerf, Pierre Etique, Pierre Gassmann, René Girardin, Michel Gury, Francis Huguelet, Roger Jardin, François Mertenat, Charles Moritz, Roger Schaffter, Jean-Claude Schaller et Gabriel Theubet. On peut ajouter à cette

liste deux anciens enseignants, Pierre Paupe et Jacques Stadelmann.

Nous les félicitons et souhaitons qu'ils placent toutes leurs forces dans la création de l'Ecole jurassienne et dans la défense des droits des enseignants.

B.

D'UNE DIDACTA A L'AUTRE

La rondelle des problèmes

Didacta vient de fermer ses portes. Chacun aura pu, dans les vastes halles rhénanes, se convaincre que l'école n'est pas seule et que l'industrie pense à elle. Un collègue, qui avait visité la précédente exposition Didacta à Bâle en 1966,

nous a remis le prospectus qu'une maison danoise spécialisée dans l'enseignement programmé distribuait alors aux visiteurs. Nous ne résistons pas à l'envie de vous faire connaître ce... poème intitulé « La Rondelle des Problèmes ». B.

Et c'est le troisième stade...

Rendu inquiet par le projet de rapport sur l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école, projet actuellement à l'étude, un collègue, scientifique hautement titré, nous a fait parvenir le texte d'une conférence prononcée en 1968 par le Dr J. Bonnal, professeur de neurochirurgie à la Faculté de médecine de l'Université de Liège, et qui avait paru dans la revue « Femmes suisses ». Nous en extrayons le passage suivant : « Beaucoup d'entre vous connaissent l'étude du sociologue anglais Unwin, portant sur 80 civilisations différentes de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Et il s'est aperçu que ces civilisations passaient toutes par trois stades.

« Premièrement la création, la formation de la civilisation, qui nécessite une grande énergie de la part de tous les individus qui forment la société : elle correspond toujours à des règles de morale extrêmement strictes : virginité de la femme avant le mariage, punition très sévère de l'adultère.

» Puis, dans le deuxième stade, la société s'épanouit. Cela entraîne la recherche de tous les confort, de tous les plaisirs, d'où le relâchement des règles sexuelles qui aboutit à la débauche sexuelle qui, elle-même, entraîne la décadence de la société. Car toute l'énergie de la société a passé dans le sexe.

» Et c'est le troisième stade... »

B.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Un jalon vers l'école enfantine gratuite

Une mesure en faveur de l'école enfantine du village

Une importante décision dont il est permis de penser qu'elle fera son chemin au cours des prochaines années, vient d'être prise par la Municipalité de Villars-sur-Glâne. Cette autorité admet en effet que l'école enfantine est devenue en fait partie intégrante du cycle primaire. S'inspirant de ce principe, elle a décidé de ne plus percevoir d'écologie auprès des parents d'enfants en âge préscolaire. Loin de désapprouver une telle mesure, le Département de l'instruction publique s'est réjoui de la réglementation admise et prévue pour être mise en vigueur au début de la prochaine année scolaire, soit en automne 1976.

Vers une généralisation possible de la gratuité des classes enfantines

La décision prise à Villars-sur-Glâne offre l'avantage d'inciter le plus grand nombre de parents à ne plus hésiter de confier leurs jeunes protégés à l'école enfantine. Une épreuve scolaire organisée l'année dernière à Fribourg a démontré, par les résultats obtenus, que les classes enfantines ayant suivi une classe préscolaire, s'étaient comportés avec une aisance nettement supérieure à celles qui n'avaient point passé par le même stade.

Une contribution symbolique

La commune précitée se bornera à n'exiger, dès le début de l'automne, que le montant symbolique de 10 francs d'écologie par enfant comme cela se pratique dans un certain nombre de classes communales déjà. Cette modeste contribution de l'enfant au coût relativement élevé du matériel doit lui rappeler le sens de la responsabilité de l'entretien des objets confiés à sa garde. Une enquête faite, il y a trois ans, a permis de constater que la plupart des communes percevaient un écologie pour l'école enfantine. Elles se référaient à l'usage pratiqué dans les chefs-lieux qui possédaient de telles classes depuis longtemps.

Part de l'Etat

Depuis 1969, l'Etat subventionne les classes enfantines se référant à une loi spéciale votée à cette date. Sur la base des renseignements recueillis par le DIP,

on a décelé la plus grande variété dans les finances perçues au sein de ces classes. Ce montant s'échelonne en général entre 50 et 300 francs par an et par enfant. Celui de Villars s'élevait à 40 francs par trimestre. Quant à elle, la Ville de Fribourg exige encore 150 francs.

L'innovation décidée par la commune progressiste de Villars ne manquera pas, on le souhaite, d'inciter les collectivités communales à envisager une mesure identique. Un premier pas est franchi vers la gratuité de l'école enfantine.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Valais

Activité du Comité cantonal SPVal

En cette période de remous scolaire — école romande, programmes nouveaux, récession, pléthore — il ne manque pas de pain sur la planche pour le Comité cantonal de la SPVal : pour parvenir à dominer la masse d'informations reçues, la décision fut prise de réunir les membres du comité au minimum deux fois par mois.

Deux résolutions

a) Le comité ne se sent pas assez le porte-parole de l'ensemble des enseignants valaisans : les sections de district (comme les membres qui amènent la nourriture au corps) doivent revêtir une importance accrue : c'est dans cette optique que, parfois, les présidents de district sont invités à prendre part aux débats du Comité central.

b) La seconde résolution du comité consiste à augmenter son information : délégation des membres dans diverses sous-commissions, lecture accrue des articles concernant notre profession dans la presse de tous les jours.

Plan d'études haut-valaisan

Dans le courant de l'an passé, les Hauts-Valaisans ont élaboré un projet de plan-horaire différencié dans le plan d'études pour les 6 premières années de programme. Traduite dans notre langue, cette étude, remarquable par sa précision, est entre nos mains aujourd'hui pour une prise de connaissance approfondie.

Education permanente

La création d'une commission pour l'éducation permanente vient d'être décidée. Les statuts de cette commission, à l'étude pour l'instant, paraîtront dans un prochain numéro de l'« Educateur ». En

outre, une commission sur l'enseignement de la religion vient de prendre naissance.

Session pédagogique

Le Comité cantonal a émis quelques vœux au sujet de la session pédagogique 1976 : il est souhaité un nombre plus important de professeurs valaisans, des cours plus actifs et plus pratiques ainsi que l'introduction de cours de culture générale.

Les problèmes posés par les recyclages ne sont pas encore résolus.

Nominations

Du nouveau au sein du comité : M^{lle} Ch. Pignat et M. Poncioni, tous deux démissionnaires, sont remplacés respectivement par M. François Mottet pour le district de St-Maurice, et M^{me} Marie-Josèphe Solioz pour le district de Martigny. Les membres du comité acceptent de nouvelles tâches :

Commission du fichier école enfantine : M^{lle} Fellay ; commission de religion : M. Dussex ; commission de la grille horaire : M^{me} Solioz ; commission de chant : M. Mottet ; commission pédagogique : M. Broccard ; commission de gymnastique : P.-M. Gabioud.

Divers

Avis : aux lecteurs valaisans de l'« Educateur ». Le soussigné est le premier à reconnaître que la partie valaisanne de ce journal est peu fournie. C'est pourquoi il accepte volontiers tout article de confrère valaisan... D'avance merci.

P.-M. G.

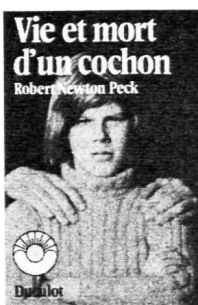
Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPÉRY.

Nouveautés Travelling

Le roman des adolescents à l'écoute du monde – Idéal pour la lecture en classe



— Vous voulez une chemise de nuit à manches longues ou courtes ? me demanda la jeune femme blonde.
— A manches courtes, répondis-je sans trop réfléchir.
En même temps, je me dis qu'à partir de cet instant, il n'y aurait plus grand-chose dont je pourrais encore décider à ma guise. On allait m'enfermer dans un cocon, on allait m'entourer de bandelettes comme une momie. Il n'y aurait plus guère de liberté pour Anna B.



— Aide-moi, fils, dit papa. Le moment est venu...
Rosy se tenait dans la neige fraîche, ses petits yeux fixés sur mes pieds. Je vis papa saisir le levier et le lever très haut. Je fermai les yeux et j'attendis, guettant le bruit que je finis par entendre.
Je haïssais papa, à ce moment-là. Je le haïssais pour l'avoir tuée, elle, Rosy, et pour tous les cochons qu'il avait tués dans sa vie.



Un petit garçon ne quitte pas sans raison l'appartement où il vit avec sa mère, lorsqu'il est fils de marin, descendant des Vikings...
Guillaume n'est pas un enfant sage car il croit que pour atteindre son rêve, tous les malheurs sont permis.
Peut-on devenir assassin à neuf ans ?

Volumes parus :

Argilli M. - « Ciao, Andréa »
Barokas B. - « La Révolte d'Ayachi »
Bastia F. - « L'Herbe naïve »
Bastia F. - « Le Cri du Hibou »
Bastia F. - « 20 Jours, 40 Jours »
Baudouy M.-A. - « Un Passage difficile »
Cesco F. de - « Le Désert bleu »

Cesco F. de - « La Route de Lhassa »
Delstances C. - « Tu n'es pas mort à Stalingrad »
Held J. - « La Part du Vent »
Fahrman - « Le Vent se lève »
Lavolle L.-N. - « Le Paria »
Lavolle L.-N. - « Le Feu des Mages »

Lingard J. - « Au-delà des Barricades »
Masson L. - « L'Oiseau d'Argent »
Pirotte H. - « L'Enfer des Orchidées »
Raemdonck J. - « A l'Etoile de Mer »
Reggiani R. - « La Véritable Mort du Sorcier Vincenzo »
Setti L. - « Derniers Mois d'Ecole »

En vente chez votre libraire, qui vous fournira volontiers les fiches analytiques concernant chaque titre paru.

Attention ! Un exemplaire gratuit d'un des titres de la collection sera envoyé à tout enseignant qui n'a pas encore donné suite aux offres parues précédemment dans l'« Educateur » ; s'adresser à la diffusion Payot, case postale, 1002 Lausanne.

Pour la lecture en classe

TRAVELLING

Le Châtelard, centre médico-pédagogique pour enfants d'âge scolaire cherche

DIRECTEUR-TRICE

Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae au président de l'Association Le Châtelard, chemin de la Cigale 21, 1010 LAUSANNE.

Nous cherchons des

enseignant(e)s secondaires

pour le tiers monde. Statut volontaire.

S'adresser à :

Groupe volontaires outre-mer (prot.)
5, chemin des Cèdres, 1004 LAUSANNE.
Frères sans frontières (cath.)
34, Grand-Rue, 1700 Fribourg.

Centre de perfectionnement professionnel à Rolle cherche pour seconder son directeur

UN ENSEIGNANT

occupé à plein temps, prêt à s'intégrer à une vie d'un internat mixte, apte à enseigner le français à des élèves de langue maternelle allemande (y compris utilisation d'un laboratoire de langues).

Préférence sera donnée à un candidat marié.

Date d'entrée en fonction : 1^{er} août ou 1^{er} septembre 1976.

Les offres, accompagnées des documents usuels et d'une photographie, sont à adresser au secrétariat romand de la Société suisse des employés de commerce, case postale, 2001 Neuchâtel.

Bauer ne construit pas des prrrrojecteurs.

Les projecteurs P6 Bauer sont conçus maintenant de façon que le bruit des trépidations soit amorti dans une large mesure. En même temps la puissance des amplificateurs est supérieure et garantit la musicalité parfaite du son même dans de grandes pièces.

Pour en croire vos oreilles et non pas simplement ce que nous disons, envoyez-nous ce coupon:

Je désire une démonstration du projecteur 16 mm Bauer à fonctionnement silencieux et puissance sonore élevée.

Nom: _____

Adresse: _____
No postal _____
et localité: _____

Téléphone: _____

Responsable: _____

Voici dans quelles conditions l'emploi du projecteur serait envisagé:

Distance de projection _____ m

Largeur de l'écran _____ m

Projection dans différentes pièces _____ oui/non*

Projection éventuelle également dans des pièces non obscures _____ oui/non

Projection en plein air _____ oui/non

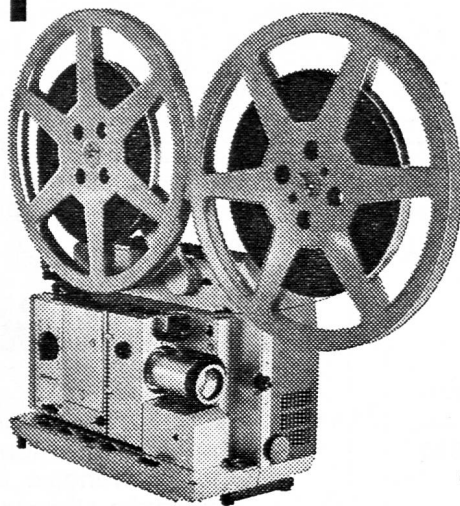
Séances scolaires _____ oui/non

Loisirs _____ oui/non

L'opérateur change _____ oui/non

Nous tournons nos films nous-mêmes _____ oui/non

Nous tenons à pouvoir les sonoriser _____ oui/non



A envoyer à:
Robert Bosch SA, Dépt Photo + Cinéma,
Hohlstrasse 186, 8021 Zurich
Téléphone 01/42 94 42

*Tracer ce qui ne convient pas

BAUER

Groupe BOSCH

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1